

LES PREMIERS MAIRES DES MUNICIPALITÉS FONDATRICES DE VILLE DE BÉCANCOUR



JEAN-BAPTISTE LEGENDRE
premier maire
de Gentilly



CRÉDITS

Recherche

Diane Bilodeau
Raymond Cormier
Jean-Pierre Rouleau
Kathleen Juneau Roy

Texte

Raymond Cormier

Édition

Patrimoine Bécancour

Mise en page et correction d'épreuve

Aline B. Cormier
Carole Fournier Gauthier
Marie Lise Laquerre

Date de dépôt

1^{er} décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	2
1. QUI EST JEAN-BAPTISTE LEGENDRE, PREMIER MAIRE DE GENTILLY ?.....	3
2. LIEU DE RÉSIDENCE DE LA FAMILLE À GENTILLY.....	11
3. CONTEXTE FAMILIAL : JEAN-BAPTISTE LEGENDRE « BOURGEOIS » DE GENTILLY.....	16
4. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE NATIONAL : UNE ÉPOQUE AGITÉE	18
5. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE LOCAL : OÙ CONSTRUIRE LA NOUVELLE ÉGLISE ?	21
6. CRÉATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD DE GENTILLY.....	25
6.1 RECOMMANDATION DE LORD DURHAM.....	25
6.2 LOI DE 1845 POUR L'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉS	28
6.3 LES CONSEILS DE COMTÉ.....	29
6.4 INTÉRÊT DE JEAN-BAPTISTE LEGENDRE POUR LA POLItIQUE NATIONALE	31
6.5 LA RÉFORME DE 1855 ET LA NOUVELLE CRÉATION D'UN SYSTÈME MUNICIPAL	32
6.6 PÉRIODE DE 1855 À 1863	33
7. LES DERNIÈRES ANNÉES	38
8. LIGNE DU TEMPS	41
ANNEXE 1 : Contrat de mariage 1720 – 2 avril devant Lehorné - LeGendre Jean-Baptist et Bourbos Suzanne.....	50
RÉFÉRENCES.....	51

AVANT-PROPOS

Patrimoine Bécancour est fier de vous présenter le troisième volet du projet « Les premiers maires de Ville de Bécancour ». Après Jean-Baptiste Hould, premier maire de Sainte-Angèle, Nicolas Pratte, premier maire de Sainte-Gertrude, nous vous présentons Jean-Baptiste Legendre, premier maire de Gentilly. Ces trois maires sont à quelques années près de la même époque, soit du XIX^e siècle, époque de grands changements dans le monde rural québécois.

Parmi ces changements figure une forte poussée démographique ; en chiffres absolus, la population du Bas-Canada passe d'environ 335 000 habitants en 1815 à 600 000 en 1840, dont les trois quarts vivent encore à la campagne. Ce qui engendre des pressions nouvelles sur la terre (pensons à la création de nombreuses paroisses au sud du Saint-Laurent). L'agriculture elle-même se transforme, l'économie devient plus diversifiée, notamment avec le développement du commerce du bois et des scieries, le chemin de fer, les villages qui prennent forme en lien avec l'établissement de commerces de biens et services. Ailleurs, c'est la fondation du Dominion du Canada, la conquête de l'Ouest américain, la fin de l'empire de Napoléon, le long règne de la reine Victoria, etc.

Les trois maires ont vécu à la même époque, mais chaque paroisse a ses particularités propres. Pour une, la municipalité de Gentilly comptait déjà plus de 3 000 habitants lors de sa création, de nombreux commerces, des écoles primaires bien implantées et même une académie pour ceux qui voulaient ou avaient les moyens de continuer leurs études après le primaire. La paroisse de Sainte-Angèle n'existait même pas, étant partie intégrante de celle de Bécancour. Pour sa part, Sainte-Gertrude était beaucoup moins développée, ses premiers habitants n'ayant commencé le défrichement de leur terre qu'au tout début des années 1800, soit plus de 125 ans après les premiers établissements le long de la Grand'Rivière, en face de Trois-Rivières et de Champlain. Gentilly pouvait déjà à cette époque être considérée comme une municipalité « centre » car elle desservait en biens et services tout son arrière-pays allant jusqu'aux Bois-Francs, dont le développement commençait à peine et dont une des seules routes carrossables pour s'y établir partait de Gentilly : la route du Domaine. C'est donc à Gentilly que les colons venaient pour y vendre leur perlasse et leur écorce de chêne et s'y approvisionner en outils et biens de consommation courants.

Trois maires, des contextes et des défis différents, mais le même devoir de s'impliquer pour le bien de leur communauté. Et n'oublions pas qu'à l'époque, les fonctions de maire et conseillers n'étaient pas rémunérées !

Bonne lecture et bonnes découvertes.

Raymond Cormier

1. QUI EST JEAN-BAPTISTE LEGENDRE, PREMIER MAIRE DE GENTILLY ?

Dans son *Histoire de la paroisse de Gentilly* publiée en 1935, Lucien Dubois note que Jean-Baptiste Legendre est le premier maire de Gentilly de 1846 à 1863 (p. 71), mais que les procès-verbaux de ces années sont inexistants. Il indique également qu'il est président de la commission scolaire en 1846 (p. 77). Finalement, il mentionne son nom comme témoin lors de l'achat du terrain de l'église par la Fabrique en 1849. C'est assez mince comme biographie !

Pour sa part, Marcelle Rivard publie en 1976 son album souvenir, *Gentilly 1676-1976*. Cependant, elle ne semble avoir aucun intérêt pour Legendre puisque son nom n'est jamais mentionné. Mais il faut dire, dans son cas, que son livre est davantage un album de photos qu'une véritable histoire de la paroisse. Quant à ses lignées généalogiques, elles s'attardent seulement aux familles ayant encore des descendants à Gentilly en 1976, ce qui n'est pas le cas des Legendre.

Constatant cette absence de « mémoire », non seulement à Gentilly mais dans toutes les anciennes paroisses de la ville de Bécancour, Patrimoine Bécancour s'est donné comme « mission » de retracer et raconter l'histoire des premiers maires de chaque paroisse fondatrice de la ville de Bécancour. Après Jean-Baptiste Hould de Sainte-Angèle de Laval (2020), Nicolas Pratte de Sainte-Geztrude (2021), nous vous présentons le premier maire de Gentilly, Jean-Baptiste Legendre (2022).

Origine de Jean-Baptiste Legendre : naissance, mariage, décès, parents, lignées descendantes etc.¹

Le premier Legendre établi au Canada : Jean-Baptiste Legendre (1699-1749)

Les parents de Jean-Baptiste Legendre, premier Legendre établi au Canada, étaient Jacques Legendre, né en 1662 à Contigné en Maine-et-Loire et marié le 31 décembre 1699 avec Geneviève Catherine Orioto de la même commune (selon Robert Legendre, on retrouve aussi ce nom écrit différemment, tels Niote, Irioto ou encore Orelas).

« Le bourg de Contigné est une commune du département Maine-et-Loire, canton de Château-sur-Sarthe, au nord d'Angers, dans l'ancienne province d'Anjou. Contigné qui comptait 766 habitants en 2014, devient le 15 décembre 2016 une commune déléguée au sein de la nouvelle commune des Hauts-Anjou aussi nommé le Pays de Châteauneuf ».

¹Référence principale : Robert Legendre, *Traces. Présence des Legendre en Amérique du Nord* (œuvre posthume terminée par Jocelyne Legendre), Lévis, Éd. Fondation littéraire Fleur de Lys, 2017, 518 p.

Vers l'âge de 19 ans, le premier enfant du couple, Jean-Baptiste, souhaite quitter son pays où règne la misère, surtout depuis la mort du roi Louis XIV, en septembre 1715, qui a laissé un pays endetté et en ruine. En effet, la guerre de succession d'Espagne (1701-1714) fut désastreuse pour la France qui la perdit contre la coalition armée formée de l'Angleterre, la Hollande, le Saint-Empire romain germanique, la Suède et le Danemark.



Contigné (Maine-et-Loire)

(C'est à l'issue de cette guerre que la France perdit l'Acadie par le traité d'Utrecht en 1713). Comme l'a écrit Voltaire à propos du passage du cortège funèbre du roi soleil : « J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on riait ». Tout est dit dans ce jugement du peuple !

Donc, pour améliorer son sort, Jean-Baptiste se rend au Havre et s'engage comme matelot à bord d'un voilier en partance pour la Nouvelle-France,

car il n'avait pas l'argent nécessaire pour payer le voyage. Évidemment, l'engagement était pour un aller-retour, le capitaine ayant autant besoin de son équipage à l'aller qu'au retour. Arrivé à Québec, Jean-Baptiste, qui n'a aucunement l'envie de faire le voyage de retour, n'essaie pas de quitter immédiatement le voilier. Il sait que le terme du voyage est Montréal : il décide donc d'attendre un moment plus propice pour disparaître. Un soir, le capitaine fait jeter l'ancre vis-à-vis la rivière Jacques-Cartier. Le côté sud lui semblant moins périlleux, il se glisse à l'eau à la faveur de la nuit et rejoint la rive à la nage. Au lever du jour, il escalade la falaise et se dirige vers une habitation où il est accueilli par une vieille femme. Il apprend qu'il est à Sainte-Croix.

Le capitaine n'est pas prêt à laisser filer le matelot : on peut bientôt apercevoir une chaloupe qui se détache du vaisseau et se dirige vers la côte. Complice, la vieille dame ordonne au nouvel arrivant de se cacher dans une barrique de lard salé vide, mais la marée montante oblige cependant le capitaine à repartir, abandonnant ainsi la poursuite (Legendre, p. 24-25).

La vieille dame, s'étant prise d'amitié pour le jeune homme, demandera à son fils, établi à l'intérieur des terres, de l'héberger tant que le voilier ne retournerait pas en France.

Libre de son attachement maritime, Jean-Baptiste est engagé comme fermier par le couple Gervais Grenier et Marie-Anne Bourbeau de Sainte-Croix. Or cette dernière a une sœur, Suzanne, fille de Simon Bourbeau et de Françoise Letarte de Charlesbourg, qui plaît bien à Jean-Baptiste. L'attirance étant réciproque, il épousera la jeune fille de 18 ans le 9 avril 1720 à Québec, une semaine après être passé chez le notaire Lehorné. Dans ce contrat, le futur beau-frère, Gervais Grenier, fait don au nouveau couple de la moitié de la concession qu'il possède dans la seigneurie de Sainte-Croix, offre de payer les rentes seigneuriales et fait don des animaux de base pour fonder un foyer. On mentionne une taure pleine, un mouton, un cochon prêt à mettre en graisse et une demi-douzaine de poules. (voir Annexe 1 pour le contrat détaillé). Humble début, mais l'essentiel y est. Fait à noter, Jean-Baptiste signe le contrat notarié. Sachant écrire, ce qui n'était pas le commun des mortels, cela explique peut-être en partie son implication dans la communauté.

Plus tard, Jean-Baptiste acquiert, le 16 septembre 1724, la terre de Michel Houde et de Marie-Françoise Laroche et s'y installe (N.D.L.R. : Selon Robert Legendre, il est probable que les 4 premières années de leur mariage, le couple soit demeuré chez la famille Grenier tout en cultivant la terre reçue de ce dernier). Malheureusement, la même année, Jean-Baptiste déplore le décès de sa jeune épouse Suzanne à peine âgée de 23 ans et laissant deux filles : Marie-Anne (1721) et Marie-Charlotte (1723).

Le 24 novembre 1727, Jean-Baptiste signe un nouveau contrat de mariage devant le notaire Lehorné deux jours avant la cérémonie à l'église alors qu'il s'unit à Marie-Anne Lemay de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière (N.D.L.R. : municipalité de Lotbinière). L'apport de la mariée à la communauté des biens est significatif, ajoutant 560 livres aux 277 livres de Jean-Baptiste : la nouvelle famille dispose alors d'un capital considérable pour l'époque. Trois enfants naquirent de cette deuxième union : Marie-Suzanne, François et Jean-Baptiste.

Quand Jean-Baptiste décède en décembre 1749, son fils François, celui qui allait assurer la continuité du patronyme, n'avait que 14 ans. Ce n'est que 12 ans plus tard, en 1761, qu'il se mariera à l'âge de 26 ans. C'est donc dire que Jean-Baptiste Legendre père, l'ancêtre de pratiquement tous les Legendre d'Amérique, n'a jamais vu un seul de ses petits-enfants qui allaient porter le nom de Legendre. L'autre fils, également nommé Jean-Baptiste, n'avait que 12 ans lors du décès de son père. Robert Legendre indique à son sujet que la tradition veut qu'il soit retourné en France après la conquête ou bien qu'il soit mort dans un accident de chasse. Les recherches généalogiques sont restées sans réponses dans son cas.

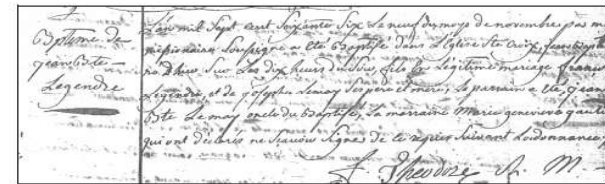
Pour la petite histoire, après le décès de Jean-Baptiste Legendre, son épouse eut quelques difficultés avec les époux des deux filles du premier lit. Cinq ans plus tard, après de multiples procès pour des questions de clôtures, d'arpentage, de divisions de terres et même de récoltes de foin à partager, les parties arrivèrent finalement à une entente à l'amiable, les deux gendres, Jacques Martel et

Pierre-Joseph Lambert dit Champagne, payant finalement 50 livres à la veuve pour dommages et intérêts. Dans ce contexte, on peut douter que les réveillons de Noël aient regroupé tous les enfants et petits-enfants de Jean-Baptiste !

François Legendre (1735-1802), deuxième de la lignée au Canada

L'an mil sept cent trente cinq, quinze may, par nous prestre missionnaire de la paroisse St Nicolas coste Lauzon, fut baptisé dans l'Église Ste Croix avec L'agrément du Père Louis Dumeny, François le Gendre né du légitime mariage de Jean Baptiste Le Gendre et de Marie Anne Lemay ses père et mère habitants de la paroisse Ste Croix. Le dit enfant est né d'hier sur les onze heures de matin. Nous soussignés en avons été le parain et la maraine a été Marie Joseph Bodet, femme de Jacques Denever, Laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requis Suivant L'ord. Lecture faite, après avoir lu en ce jour que ci-dessus Rouillard prestre

Transcription de l'acte de baptême de François² Legendre.
Source : Registre paroissial de Sainte-Croix-de-Lotbinière.



Acte de baptême de Jean-Baptiste Legendre.
Source : Registre paroissial de Sainte-Croix-de-Lotbinière.

L'an mil sept cent soixante six Le neuf du mois de novembre par moy missionnaire soussigné a été baptisé dans l'Eglise Ste-Croix. Jean Baptiste né d'hier sur les dix heures du soir, fils en Légitime mariage François Legendre et de Joseph Lemay, ses père et mere. Le parrain a été Jean Bte Lemay oncle du Baptisé. La marraine Marie Geneviève gautier qui ont déclarés ne sçavoir signer de ce requis suivant l'ordonnance
F. Theodore S.M.

À noter que le curé qui baptise est également le parrain de l'enfant. François épousa le 11 janvier 1761, à l'âge de 25 ans, Marie-Josephite Lemay, souvent identifiée Josette Lemay, âgée de 19 ans et fille de Joseph Lemay et Josephe-Marie Hamel de Lotbinière. Le couple eut au fil des ans 14 enfants retracés : 12 fils et 2 filles. Voici la liste complète des enfants :

- François-Marie, né en 1761, décédé en 1762.
- François d'Assise, né le 25 août 1763, marié à Marie-Anne Proulx le 23 janvier 1810, à Nicolet, décédé le 4 février 1853 à Gentilly.
- Marie-Josette, née le 13 juin 1765, décédée le 20 décembre 1765, à Gentilly.
- Jean-Baptiste, né en 1766, marié à Ursule Fiset le 30 octobre 1793, aux Écureuils, date de décès inconnue.
- Guillaume, né le 11 janvier 1769, marié à Thérèse Demers le 2 février 1796, à Sainte-Croix, décédé le 23 mai 1838.

- Josephte, née le 17 juin 1771, mariée à Augustin Houde le 14 février 1791, à Sainte-Croix, date de décès inconnue.
- Joseph-Marie, né le 5 juin 1773, date de décès inconnue.
- Charles, né le 17 décembre 1776, marié en premières noces à Charlotte Côté le 19 janvier 1802, à Sainte-Croix, marié en deuxièmes noces à Marie-Arsène Tousignant le 8 novembre 1814, à Lotbinière, date de décès inconnue.
- Louis, né le 5 février 1779, marié à Julie Hamelin le 26 août 1815 (contrat Lachevrotière), décédé en 1861.
- Augustin, né le 4 février 1781, marié à Madeleine Desrochers le 22 juillet 1805, à Sainte-Croix, décédé avant octobre 1844.
- Joseph, né le 12 mars 1783, marié à Thérèse Desrochers le 28 janvier 1805, à Sainte-Croix, décédé en 1854.
- Pierre, né en 1785, marié à Clotilde Côté le 10 novembre 1806, à Sainte-Croix, décédé le 4 mars 1839.
- Ambroise, né le 7 avril 1788, marié à Agathe Girard le 26 octobre 1812, à Saint-Antoine-de-Tilly, décédé en 1844.

De la liste qui précède, neuf des fils de François ont eu une progéniture et deviennent ainsi ce qu'il est convenu d'appeler les neuf chefs de lignée des Legendre en Amérique. Ils sont de la troisième génération. François Legendre décède le 27 octobre 1802, à l'âge de 67 ans et cinq mois.

Son épouse, Josette Lemay, lui survivra d'une trentaine d'années, puisqu'elle s'éteint en 1832, à l'âge de 91 ans. Après leur décès, leur fils, Jean-Baptiste, occupera la maison de François Legendre.



12. La maison de François³ Legendre, photo par Edgar Gariépy, 1925, identifiée *Maison Adolphe Legendre*.
Source : Musée national des beaux-arts du Québec.



Cette maison, érigée en 1793, située au 5254 rue Marie-Victorin à Lotbinière, a été démolie en 2019 malgré les protestations de plusieurs groupements et personnes intéressés par la sauvegarde du patrimoine. Comme souvent, c'est le même scénario, le ou les

propriétaires n'entretiennent pas le bâtiment et l'abandonnent. Après, on invoque le coût exorbitant de la restauration pour justifier la démolition ! Fin de la parenthèse !

Des 9 fils de François Legendre qui ont assuré la descendance du patronyme, deux furent arpenteurs, François d'Assise (installé à Gentilly) et Louis, et les 7 autres ont été cultivateurs.

Mais, de cette descendance, un nous intéresse particulièrement, soit Jean-Baptiste, né en 1766 et marié à Ursule Fiset.

Jean-Baptiste Legendre (1766-1828), troisième de la lignée au Canada

Jean-Baptiste sera cultivateur et vivra toute sa vie sur le bien paternel comme on disait alors. Il prendra pour épouse, le 30 septembre 1793, Ursule Fiset de Les Écureuils (ancienne municipalité érigée en paroisse en 1835 et annexée à Donnacona en 1967). Ils auront huit enfants, soit une fille et sept fils : la fille se nomme Mathilde et les fils, Jean-Baptiste (c'est lui notre premier maire !), Charles, Élisée, Hilarion, Xavier, Alexandre et Théodore. Jean-Baptiste décède le 27 août 1828 à l'âge de 62 ans et est inhumé à Sainte-Croix. Son épouse, Ursule, lui survit durant 13 ans et décède à son tour le 7 mars 1841 à l'âge de 73 ans.

Jean-Baptiste Legendre (1794-1878), quatrième de la lignée au Canada et premier maire de Gentilly

Fils aîné de la famille, Jean-Baptiste est baptisé à Sainte-Croix le 13 juillet 1794. Il embrasse la profession d'arpenteur le premier avril 1816, tout comme 7 autres membres des familles Legendre dans la première moitié du XIX^e siècle. Il semble, à cet égard, avoir suivi le parcours habituel à cette époque : après des études classiques (sûrement à Québec dans son cas), l'apprenti suivait un stage de 3 mois chez un arpenteur (probablement chez son oncle, François d'Assise, arpenteur déjà installé à Gentilly), puis passait un examen chez l'inspecteur général de l'arpentage pour obtenir son brevet. Il s'installe à Gentilly, tout comme son oncle François Legendre qui y habite déjà. Lors de son mariage, le 24 septembre 1821, il est dit de la paroisse de Gentilly. Il prend alors pour épouse Marie Eulalie Marguerite Turcot, fille de Joseph Turcot, écuyer, et de Marguerite Marchildon.

Le couple eut le plaisir de voir naître les enfants suivants :

- Marie Ide, née le 24 janvier 1824. Mariée à Uldorique Genest le 21 septembre 1846, puis à Odilon Dufresne le 5 février 1866. Décès à Gentilly le 5 décembre 1867.
- Jean-Baptiste Onésime, né le 18 janvier 1826. Marié à Delphine Poulin de Courval le 17 février 1857. Décès le 11 avril 1902 à Laurierville.
- Octave Onésiphore, né le 27 juillet 1827. Marié à Pamélie Pouin de Courval le 25 janvier 1853. Décès le 11 juin 1893 à Trois-Rivières.
- Denise Hedwige, née le 10 avril 1829. Mariée à David Mailhot le 23 juillet 1849. Décès le 19 juin 1891 à Gentilly.
- Aimé Félix, né le 14 octobre 1830. Décès le 27 août 1831.
- Martin Télesphore, né le 10 novembre 1831. Décès le 4 avril 1851 à Sainte-Geترude.
- Isaac Narcisse, né le 9 mars 1834. Marié à Hermine Doucet le 16 janvier 1855, puis à Céline Pépin, née le 12 février 1884. Décès le 17 août 1897 à Gentilly.
- Olivier Lin, né le 23 septembre 1837. Marié à Émilie Adolphine Bourbeau le 11 septembre 1860. Décès le 28 octobre 1905 à Victoriaville.
- Adolphe Hector, né le 14 juillet 1839. Décès le 2 novembre 1863 à Gentilly.
- Caroline Joséphine, née le 20 juin 1841. Décès le 4 septembre 1841 à Gentilly. Joséphine Adélaïde, née le 1er novembre 1842. Marié à Adolphe Toupin le 17 avril 1860. Décès le 13 mars 1884 à Montréal.
- Joseph Uldarique, né le 25 octobre 1845. Marié à Louise Carrière le 14 août 1888. Date de décès inconnue.

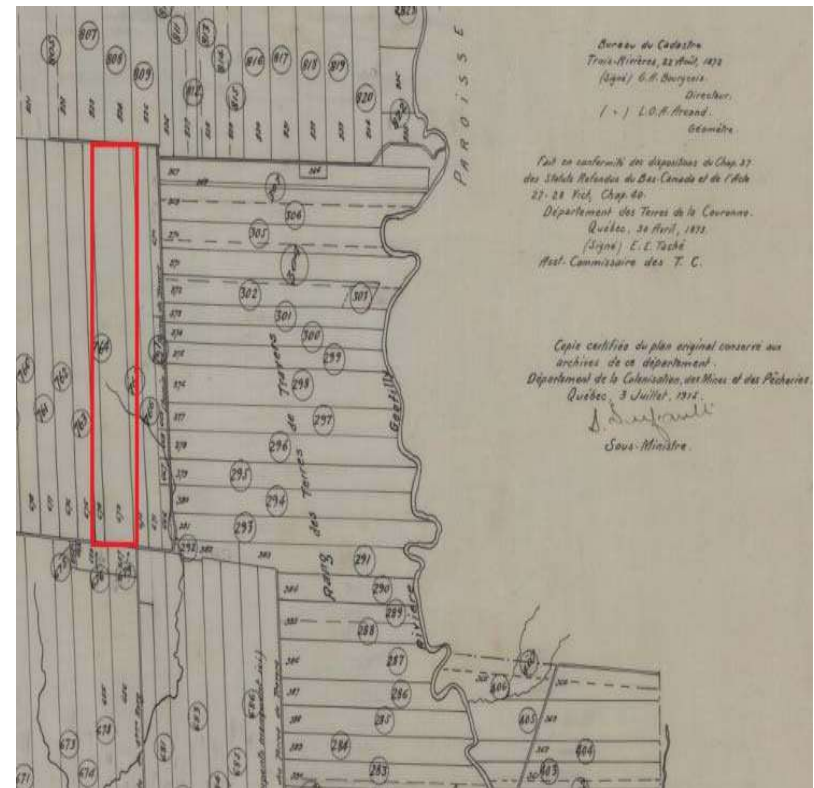
Son épouse, Marguerite Turcot, décède à Gentilly le 2 septembre 1859. Après un deuil de 3 ans, Jean-Baptiste contracte un nouveau mariage le 24 novembre 1862 avec Julie Rivard dit Lavigne, veuve d'Isidore Poisson de Gentilly.

2. LIEU DE RÉSIDENCE DE LA FAMILLE À GENTILLY

Legendre et ses deux épouses ont vécu toute leur vie à Gentilly, tous leurs enfants y ayant été baptisés et les trois étant inhumés dans le cimetière paroissial de Gentilly. Legendre ayant réalisé beaucoup de transactions foncières durant sa vie et ayant possédé jusqu'à 12 propriétés, dont quelques-unes, avec maison dessus construite, nous ont obligés à faire un exercice de généalogie foncière.

Lors de son premier mariage, en septembre 1821, Jean-Baptiste était propriétaire d'au moins une terre située dans la 4^e concession et achetée le 14 juin 1821 de Joseph Chandonnais (notaire Louis Guillet, acte 6067). L'acte d'achat ne fait pas mention de maison ou bâtisse sur la terre. Cette terre avait 2 arpents de front par 30 de profondeur et était située entre celles de Joseph Chandonnais père à l'est et Placide Rivard dit Lavigne à l'ouest. Sur le terrier de la Seigneurie, cette propriété porte le numéro 64 de la quatrième concession, correspondant au numéro de référence 764. On retrouve ce numéro de référence du terrier sur une carte de l'arpenteur Arcand avec les numéros de lots correspondant au nouveau cadastre du comté de Nicolet officialisé le 1^{er} juillet 1873. La carte d'Arcand indique que la terre achetée par Legendre serait celle du lot 673 (encadré en rouge sur la carte). Cette terre de la 4^e concession était située face à l'intersection des actuelles rues des Flamands et des Verdiers.

Quelques années plus tard, le 11 septembre 1828, Legendre achète un emplacement avec maison dessus construite de son beau-père, Joseph Turcot. Cette maison est située dans la première concession (acte 2891, notaire F.L. Dumoulin de Nicolet). Sur le terrier de la Seigneurie, cet emplacement porte le numéro 140 (lot 192 du cadastre 1873). Le terrain fait 3 perches de front par 3 perches de profondeur sur le côté sud de la route de la reine et aboutit au fleuve sur le côté nord. Ledit emplacement est en rouge sur la carte du premier cadastre de Gentilly, ci-dessus illustrée.



Aujourd'hui, le terrain correspond, à peu près, à l'emplacement initial des tours de l'usine d'eau lourde La Prade. Il se peut donc que Legendre ait quitté sa maison du 4^e rang pour venir s'installer près de l'ancien village en 1828 ou encore qu'il ait loué cette maison.

L'on sait que les maisons situées le long de ce premier rang ainsi que toutes celles qui constituaient l'ancien village bâti autour de la première église ont été peu à peu déménagées ou détruites après l'abandon de la vieille église en 1849. Nous disons peu à peu, car le déménagement vers le nouveau village ne s'est pas fait en une seule année. Il a dû commencer dès le début des années 1840 alors que le solage de la nouvelle église fut construit. *À cet égard, une des dernières maisons déménagées existe encore au 3880 boulevard Bécancour (propriété de Anne Turcotte).*

Pour un, Jean-Baptiste Legendre passe une nouvelle transaction le 4 février 1839. Il échange alors, avec un bail à terme, sa maison et son emplacement le long du fleuve avec Placide Rivard dit Lavigne pour une terre de 2 arpents par 30 arpents du 4^e rang sise à côté de celle acquise en 1821 (notaire Laurent Genest, actes 6067 et 6068 « joignant par le nord-est audit sieur Legendre »). Son lot devient donc d'une largeur de 4 arpents de front sur la route. La carte de 1873 montre bien d'ailleurs que le lot 673 est plus large que ceux des voisins.

En 1850, pour la confection du papier terrier de la Seigneurie, le notaire Valère Guillet identifie les propriétés de Legendre. Ce dernier possède alors 12 emplacements à Gentilly qui sont tous bien décrits. Dix de ces emplacements sont des terres ou terrains sans maison dessus construite, donc moins intéressants, sauf pour constater que Legendre était quand même un bon propriétaire terrien. Nous trouvons ainsi qu'il était propriétaire des actuels lots ou parties de lots : 192, 205 et 207 de la première concession, 186 de la concession du Nord-Est de la rivière, 220 de la concession du Sud-Ouest de la rivière, 470 de la 2^e concession, 654 de la 3^e concession, 823 de la 5^e concession et un autre non numéroté dans la 6^e concession. Les deux emplacements avec maison sont les deux examinés précédemment et qui concernent la maison acquise le long du fleuve en 1828 et celle sur la terre du 4^e rang, acquise en 1821 et agrandie en 1839.

Le 12 juin 1861, il donne la moitié de sa terre du 4^e rang (2 arpents de front X 26 de profondeur) et la maison à son fils Olivier Lin, mais se garde la jouissance d'une chambre et du cabinet (bureau d'arpenteur – ndlr) sis dans le côté nord-ouest de la maison (Honoré Tourigny, acte 2118). En fait, Jean-Baptiste, veuf depuis 1859, donnait sa maison avec la condition que son fils et sa nouvelle épouse, Adeline Bourbeau, mariés le 11 septembre 1860, le gardent, le nourrissent et s'occupent de sa santé tant et aussi longtemps qu'il vivrait. Olivier s'engageait également à garder ses deux frères, Hector et Joseph, jusqu'à leur majorité. Le recensement de 1861 confirme leur cohabitation :

Jean Bte Legendre	Arpenteur	do		do	65
Philippe Legendre	do	do	1	do	23
Nicolas Legendre	do	do	1	do	16
Nicolas Legendre	do	do		do	21
Joseph Legendre	do	do		do	16

Extrait du recensement de 1861

Quelques mois plus tard, le 24 novembre 1862, Legendre se remarie avec Julie Rivard Lavigne, veuve de Isidore Poisson. L'arrivée de la nouvelle mariée, âgée de 57 ans – soit 11 ans de moins que son mari –, a sûrement changé la vie quotidienne de ce dernier. Sa nouvelle épouse pouvait assurément « tenir maison » et l'aide du fils et de la bru était moins requise. Sûrement en lien avec le mariage de son père, Olivier acquiert, le 5 novembre 1862, une terre avec maison et bâtiment dans la concession Nord-Est de la rivière Gentilly (acte 6815) (terres le long de l'actuelle rue des Flamands).

Le 10 décembre 1862, trois semaines après son remariage, Jean-Baptiste acquiert de Philippe Fontaine un emplacement de 110 pieds par 120 pieds (1225 m²) avec maison dessus construite adjacent à sa terre (2 arpents par 30 arpents non cédés à Olivier) au sud-ouest (notaire Honoré Tourigny, numéro 2260, acte 6902). Ces transactions étant réalisées avant le dépôt du cadastre en 1873, il est difficile de situer exactement cet emplacement, mais il ne peut être ailleurs que sur le lot 673 ou encore sur le lot voisin, soit le 672.

Quant à Olivier, nous n'avons pas retrouvé les transactions qu'il a sûrement faites pour vendre la propriété de la 4^e concession (sans doute à son beau-frère, David Mailhot, puisque nous verrons plus tard qu'il possédait ce lot) et celle de la concession du Nord-Est de la rivière, puisqu'on le retrouve à Victoriaville comme maçon après 1864.

Le 24 février 1864, Jean-Baptiste vend sa terre de la 4^e concession (2 X 30 arpents) et l'emplacement de la maison acquise de Philippe Fontaine à David Mailhot, son voisin du Nord-Est (notaire Honoré Tourigny, minutes no. 2715). David étant le gendre de Jean-Baptiste par son mariage avec sa fille fille Edwidge le 23 juillet 1849, il accepte que le couple jouisse de la maison leur vie

durant et ait le droit de couper le bois nécessaire au chauffage de celle-ci, ainsi que celui d'utiliser la grange pour leurs grains et animaux. Ce droit d'utiliser la grange est d'ailleurs reconnu et clairement indiqué par le notaire L.N.D. D'Argy (minutes 18 du 27 avril 1868) lorsque Mailhot vend la terre de Legendre (2 X 30 arpents) aux frères Eusèbe et David Hould (acte 9815).

Le 12 août 1872, Ferdinand Mailhot, devenu propriétaire du lot, vend à Marcellin Poisson une partie du lot, soit 3 arpents par 30 arpents. Encore une fois, le notaire Wilbrod Moussette prend bien soin de noter que Jean-Baptiste Legendre a l'usufruit de la grange située au sud-ouest de la maison construite sur ladite terre (acte 12089). Par la suite, on trouve les ventes successives de Marcellin Poisson à Luc Deshaies (acte 18425). Ce dernier à Achille Trottier (acte 44099) puis à Wellie Trottier (acte 62546) et à Clément Trottier (acte 62548). Denis Morin racheta le lot de la veuve de Clément Trottier (acte 93822) et le revendit à Marianne Wiesner (acte 97944). Madame Wiesner vendit la terre à Fernand Ouellet (acte 104523) et l'emplacement de la maison à Yvon Perreault et Carole Léger (acte 108485), les propriétaires actuels du 4495 des Verdiers.



Maison du 4495 des Verdiers



Sur la fiche d'évaluation de la ville de Bécancour, on indique que la résidence du 4495 des Verdiers a été construite en 1875. Si cela est exact, cette maison n'est pas celle de Legendre, puisqu'il est décédé en 1874. Cependant, il faut savoir que les dates inscrites sur les fiches d'évaluation sont souvent approximatives, car ce n'est pas le rôle des évaluateurs de chercher les dates exactes de construction. Les plafonds bas de cette maison (pas plus de 7 pieds) nous font dire qu'elle est sûrement du XIX^e siècle, mais les

nombreuses transformations réalisées par les propriétaires successifs – elle a même été déménagée dans les années 1950 sur un nouveau solage en pierres de taille pour l'éloigner de la route – ne facilitent pas l'évaluation de son âge et demanderaient l'engagement d'experts en la matière. Quoi qu'il en soit, si ce n'est pas la maison d'origine de Legendre, il a sûrement résidé dans ce coin de la paroisse de Gentilly !

3. CONTEXTE FAMILIAL : JEAN-BAPTISTE LEGENDRE « BOURGEOIS » DE GENTILLY

Tout juste établi à Gentilly, Jean-Baptiste a sûrement profité de la notoriété de son oncle François, qui avait déjà été député de Buckinghamshire (comté couvrant le territoire entre le fleuve Saint-Laurent et la frontière américaine et entre les rivières Richelieu et Chaudière) avec Louis Proulx de 1804 à 1808 puis avec Jean-Baptiste Hébert de 1809 à 1814. Marié à Marie-Anne Proulx, il hérita de son beau-père (Louis Proulx, arpenteur et collègue député), conjointement avec son épouse, de l'usufruit de la seigneurie de Saint-François. Durant la guerre anglo-américaine de 1812-1815, il fut lieutenant-colonel du bataillon de Bécancour et, en 1830, commandant du deuxième bataillon de Nicolet. Il fut par ailleurs commissaire pour les chemins du Québec, juge de paix et commissaire à l'assermentation. À son décès, à l'âge de 89 ans, il fut inhumé dans l'église paroissiale, ce qui constituait alors un témoignage d'appréciation marqué. Bref, un bel exemple pour Jean-Baptiste. La relève assurée par Jean-Baptiste a certainement été appréciée par l'oncle, qui avait déjà 58 ans au moment du mariage de son neveu. À l'époque, les arpenteurs étaient souvent sollicités pour l'arpentage des nouveaux cantons ouverts pour la colonisation. C'était un travail dur, souvent des semaines à camper, se déplacer en canot ou dans des sentiers de forêt avec les mouches, la pluie, etc.

Jean-Baptiste se marie en 1821 avec Marguerite Turcot, fille de Joseph Turcot (1773-1855), marchand et capitaine de milice établi à Gentilly. À l'époque, avant l'établissement des municipalités, le capitaine de milice était un des principaux officiers de la paroisse. Il exerçait pratiquement l'ensemble des fonctions étatiques dans la paroisse. Outre ses responsabilités dans l'organisation de la défense, il agissait également comme coroner et agent de la paix, surveillait les travaux de voirie, préparait les assemblées paroissiales pour la nomination d'officiers, émettait les certificats de bonne conduite pour l'obtention des permis de taverniers (*Histoire du Centre-du-Québec*, p. 237). La renommée de Turcot dépasse certes Gentilly si on se fie à un article de *l'Écho du pays* (1^{er} mai 1834, p. 4), alors qu'il est réclamé par la foule lors d'une assemblée politique tenue à Trois-Rivières pour appuyer le Parti patriote et les 92 résolutions pour la réforme de la constitution.

dée. M. Jos. Turcotte de Gently fut appelé par un cri général à s'exprimer en cette occasion. Il ne se rendit qu'avec peine à cette invitation s'excusant sur ce qu'il ne s'était pas préparé pour cette occasion, il ne pourrait que faiblement s'acquitter de ce que cette assemblée attendait de lui. « Mais au reste, dit-il, avec ce ton énergique qui caractérise ceux qui ne parlent que d'après la propre impulsion de leur cœur, les abus dont nous avons à nous plaindre sont assez nombreux et assez palpables pour qu'il me soit possible d'en dire quelque chose sans beaucoup de recherches. Chaque jour ils augmentent encore avec une rapidité alarmante. » Il commenta le discours de Son Excellence à la clôture de la session ; il montra que Son Excellence était trop confiante envers des créatures en se laissant persuader par elles que les sentimens de la chambre d'assemblée ne sont pas ceux du peuple, qu'elle en faisait une triste expérience par les requêtes que les habitans de cette province adressent au parlement imperial. Il parla contre la mauvaise organisation du conseil avec une énergie peu ordinaire, et exposa la chose sous un point de vue si clair et si précis que pas un seul homme n'est sorti de cette assemblée sans bien comprendre le système électif. Il fit une sortie foudroyante contre le parti anti-canadien de cette ville qui employe mille subterfuges pour tromper la crédulité de nos bons habitans de la campagne : « ce parti anti-canadien répand le bruit, dit-il, que nous avons fait avec lui un pacte par lequel nous convenons des mêmes choses. Comment le protecteur des meurtriers du 21 Mai, de cette magistrature dépravée, comment le protecteur des Chisholm et de mille autres pensent-ils être en harmonie avec les principes de ces hommes dont les vœux ne sont que pour la justice et le bonheur de ce pays. M. Turcotte reçut mille applaudissemens que lui méritèrent ses talens et la manière énergique et indépendante dont il avait fait preuve en cette assemblée. Passa en suite une série de résolutions l'une des quelles approuve spécialement les 92 résolutions et une autre désapprouve la nomination de David Chisholm comme coronaire de ce district. Elle fut motivée

Legendre devint également, par son mariage avec Marguerite Eulalie Turcot, le beau-frère de Joseph-Édouard Turcot ou Turcotte, avocat installé à Trois-Rivières, patriote, maire, député, homme d'affaires à l'origine du chemin de fer entre Arthabaska et Doucet's landing (Sainte-Ange), propriétaire du journal *Le Trois-Rivières* (la terrasse Turcotte à Trois-Rivières, c'est lui !!).

4. *CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE NATIONAL : UNE ÉPOQUE AGITÉE*

Les contextes socio-économique et politique ainsi que familial et local de Legendre ont sûrement influencé ses actions, qu'elles soient au plan personnel ou de celui de sa communauté. Pour comprendre son engagement et ses actions, nous verrons d'abord les événements importants de l'époque.

En 1792, à peine deux ans avant sa naissance, le parlement britannique a institué l'acte pour la division du Bas-Canada en 27 districts électoraux ainsi que la tenue des premières élections générales de l'histoire du Québec. Cependant, les élections à cette époque ne se comparent pas avec celles d'aujourd'hui. Ainsi, seuls les propriétaires de plus de 21 ans ont droit de vote (essentiellement des hommes à cette époque). De plus, aller voter représentait l'exigence pour certains de parcourir une très longue distance, car il n'y avait qu'un seul bureau de scrutin par circonscription. Ce bureau était ouvert quelques jours, mais fermait après une heure passée sans que personne ne se présente pour voter à haute voix devant témoin, lequel prenait son vote en note !

Donc, des élections ont lieu en 1792 et le gouverneur de la *Province of Quebec* doit composer avec une Chambre d'assemblée contrôlée par le Parti canadien issu principalement de la bourgeoisie professionnelle. Les députés de ce parti politique ont le mandat des électeurs de défendre les droits de la majorité francophone et catholique de la colonie. Dès son entrée au pouvoir, le Parti canadien adopte une résolution relative au libre choix de la langue de présentation des projets de loi. Les conflits sont inévitables. Dans l'opposition, il y a le *British Party* qui est surtout composé de la bourgeoisie d'affaires de Montréal, les *Montrealers*. Les tensions opposant les deux partis politiques se multiplient dans les journaux d'opinion du Bas-Canada.

De plus, la structure gouvernementale ne permet pas l'exercice d'une démocratie véritable ; en effet, le pouvoir réel appartenait aux non élus, c'est-à-dire au gouverneur et aux membres des conseils législatif et exécutif. Ainsi, ces législateurs ne sont pas responsables de leurs actes devant le peuple qu'ils gouvernent. De plus, le gouverneur peut prendre des décisions contre l'avis de la majorité des représentants du peuple. Le gouverneur possède un droit de veto, ce qui veut dire qu'il peut renverser ou annuler une décision de la Chambre d'assemblée et du Conseil législatif. Dans les années 1820, le Parti canadien se radicalise et prend le nom de Parti patriote.

Toujours préoccupé par le respect des droits des Canadiens, le Parti patriote a cependant aussi comme but de redonner le pouvoir à la population, par le biais d'une plus grande démocratie. Des Canadiens, mais aussi des Britanniques et des Irlandais en joignent les rangs. L'orateur représentant le Parti patriote est Louis Joseph Papineau. Son parti exige des réformes pour améliorer le

fonctionnement du gouvernement et respecter les principes démocratiques que les détenteurs du pouvoir refusent de perdre, en tout ou en partie.

En 1834, les membres du Parti patriote rédigent une synthèse des revendications des Canadiens à l'égard du gouvernement anglais. Ce texte porte le nom des 92 résolutions. La grande majorité de la population, d'origines française et irlandaise, **est** d'accord avec le texte et plusieurs assemblées citoyennes se tiennent pour les appuyer. Pour une, le 13 avril 1834, une assemblée se tient dans le district de Trois-Rivières. Les journaux de l'époque rapportent que l'assemblée élit d'abord un président en la personne du lieutenant-colonel François Legendre de Gentilly. Parmi les orateurs ayant pris la parole cette journée-là, on note le docteur Thomas Fortier et Joseph Turcotte, également de Gentilly, dont nous avons parlé un peu plus tôt. Finalement, on lit qu'une des résolutions adoptées par l'assemblée générale avait été proposée par Jean-Baptiste Legendre lui-même. Legendre appuyait certainement l'action du Parti patriote, comme la grande majorité des Canadiens de l'époque. En 1835, l'Assemblée législative comptait 68 députés du Parti patriote et 16 pour le Parti britannique (essentiellement des Anglais). Par contre, au Conseil législatif (membres non élus mais nommés par le gouverneur), le Parti patriote comptait 6 membres sur les 43 nommés dont 29 du Parti britannique (les autres étant indépendants) !

Pour en revenir aux 92 résolutions, elles seront rejetées par le parlement anglais qui propose plutôt, en 1837, les 10 résolutions dites de Russel qui, essentiellement, confirmaient le statu quo.

Devant les protestations de plus en plus vives, les émeutes, bref la rébellion bien connue de 1837-1838, le gouverneur proroge la Chambre d'Assemblée et le Parlement de Londres met en place le Conseil spécial pour les affaires du Bas-Canada présidé par John Colborne tout en déléguant Lord Durham pour gérer et faire enquête sur l'origine des troubles et proposer des solutions.

Une des premières actions de Durham fut de signer une ordonnance relative à « un système de police effectif dans les villes de Montréal et de Québec » (2-Vic ch. 2 et 10) qui fut ensuite applicable à Trois-Rivières et son district.

Sans reprendre la genèse et l'histoire des rebellions de 1837-1838, on peut se demander si nos acteurs locaux de Gentilly y ont participé.

En 1835, le comté de Nicolet est alors représenté par Louis Bourdages, notaire de Saint-Denis, et Jean-Baptiste Proulx, un cultivateur de Nicolet, tous deux membres du Parti patriote.

Suite au décès de Louis Bourdages en 1835, Joseph-Édouard Turcotte, de Gentilly, se présente à l'élection partielle, mais il est battu par le major Jean-Baptiste Hébert de Saint-Grégoire et beau-frère de Jean-Baptiste Proulx. Hébert était beaucoup plus connu dans le comté que Turcotte qui, à l'époque, habitait à Québec où il pratiquait le droit. Hébert fut emprisonné le 4 février 1838 en raison de sa participation à la rébellion et libéré le 27 du même mois. Son mandat de député prit fin avec la suspension de la Constitution, le 27 mars 1838. Quant à son beau-frère, Jean-Baptiste Proulx, son action pour la cause patriote se poursuit mais, dénoncé par plusieurs des siens, il est emprisonné à la fin de 1838. Il sera toutefois libéré l'année suivante, faute de preuves. Par la suite, il se retirera dans ses terres, aigri par la politique.

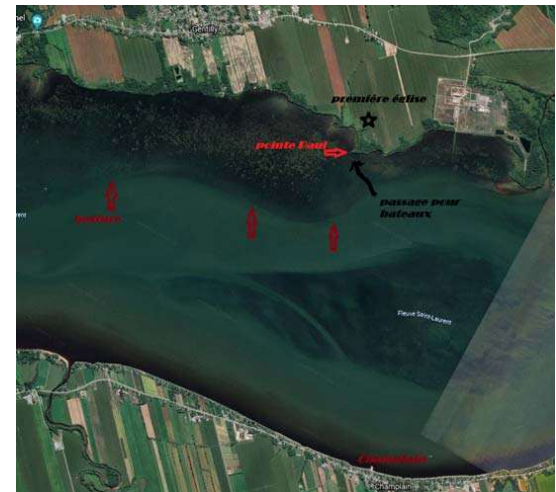
Pour sa part, Joseph-Édouard Turcotte poursuit son implication politique en écrivant dans les journaux, et par ses harangues et discours en faveur de la cause patriote dans différents lieux publics. Demeurant à Québec, plus loin de l'épicentre, il n'a pas été arrêté ni condamné. Quant aux deux Legendre, François et Jean-Baptiste, il semble bien s'être tenus loin des rebelles, car on ne trouve aucune autre mention d'eux après l'assemblée de Trois-Rivières du 13 avril 1834.

Il faut dire que la radicalisation du Parti patriote n'a pas été nécessairement suivie par ses supporters des années précédentes. Pour un, dans le comté de Nicolet, les interventions répétées du curé de Nicolet, Jean Raimbault, qui était également archiprêtre et dont le rôle principal était de conseiller ses confrères contre toute révolte, portent fruit dans tout le comté. De même, l'appui inconditionnel de plusieurs petites marchands ou membres des professions libérales envers la classe seigneuriale décriée par les patriotes a pour effet de démobiliser les masses rurales.

5. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE LOCAL : OÙ CONSTRUIRE LA NOUVELLE ÉGLISE ?

Comme dans plusieurs cas, même aujourd'hui, l'implication d'une personne en politique municipale ou nationale est souvent précédée par d'autres implications dans la société locale. Pour Jean-Baptiste Legendre, la construction d'une nouvelle église à Gentilly a certainement été ce tremplin.

La première église de Gentilly fut érigée en 1784 près de la pointe à Paul qui deviendra, avec cette construction, le site du premier village d'en haut. Ce site avait été déterminé par l'évêque Mgr Briand. Les habitants étaient divisés sur le site choisi, mais ils finirent par s'entendre sur l'endroit marqué par le prélat (Marcelle Rivard, *Gentilly, 1676-1976*, p. 38/Lucien Dubois, *Histoire de la paroisse de Gentilly*, p. 91). La seigneurie de Gentilly ayant plus de 10 kilomètres de front sur le fleuve Saint-Laurent, l'endroit initial de l'église et du village qui se forme presque automatiquement autour d'icelle peut paraître bizarre étant, à la limite ouest de la seigneurie, pas tellement central. Par contre, c'est bien dans cette partie que les premiers habitants s'installèrent. Non loin de l'embouchure de la rivière Gentilly et non loin de la pointe à Paul et de la baie de la petite anse, le meilleur lieu de la seigneurie pour accoster une embarcation(car c'est à cet endroit, encore aujourd'hui, où la batture visible à marée basse est la moins dérangeante pour accoster une embarcation). Et, il faut le rappeler, les premiers colons de la Seigneurie venaient de Champlain, et plusieurs, dont le seigneur Poisson lui-même, y habitaient en permanence même s'ils possédaient des terres à Gentilly qui leur servaient pour leur approvisionnement en bois et pour les céréales et le foin de leurs animaux.



L'abbé Michel Carrier fut curé de Gentilly de 1832 à 1836. La population de la paroisse avait considérablement augmenté, passant de 250 lors de la construction de l'église en 1784 à plus de 1672 personnes en 1831. De plus, à chaque printemps, le noyau villageois et l'église étaient régulièrement inondés. Aussi, bon nombre de paroissiens demandèrent de bâtir une nouvelle église sur un terrain plus élevé. Ainsi, le 24 septembre 1834, Mgr Signay reçoit une requête initiée par François Legendre et signée par 227 personnes demandant une telle construction sur une terre appartenant à F.X. Baril (lieu de l'actuelle église) ou dans toute autre place convenable (Jacques Boisvert, p. 7-8). Mgr Signay était tout à fait d'accord mais se rendit vite compte que si le désir d'une construction faisait quasi l'unanimité, l'opposition quant au terrain proposé était manifeste. La population était nettement divisée entre ceux du haut et ceux du bas de la paroisse. N'ayant pas de consensus, le curé Carrier mis le projet de côté.



Image : Google map

Un nouveau curé, Olivier Larue, fut nommé en 1836 et remit à l'ordre du jour la construction d'une nouvelle église, mais il semblait privilégier, au départ, la construction d'une nouvelle église sur le même site que la précédente. Issu d'une riche famille de maçons de la région de Neuville, il fit même bâtir à ses frais une maison près de l'église. Cette maison fut par la suite vendue à Jean-Baptiste Légaré, maison que son célèbre frère, Joseph, prit comme modèle pour un de ses tableaux.

Le curé Larue convoqua une première assemblée le 3 mars 1839 pour le choix d'un emplacement, soit sur un terrain près de la première église ou au petit village près de la route dite « route de M. Legendre » ou route à Jeammie. Sur les cartes anciennes, le petit village est identifié comme étant situé sur la deuxième concession, ce que confirme Jacques Boisvert (*L'église St-Édouard de Gentilly*) qui le localise sur l'actuelle rue des Milans à l'ouest de l'actuelle rue des Hirondelles. Le nom de « route de M. Legendre » vient du fait que François Legendre possédait plusieurs terres sur cette route. Selon Jacques Boisvert, les opposants au déménagement du site initial auraient proposé ce deuxième en étant assurés qu'il serait refusé et, par conséquent que l'autre site, près de la première église, serait choisi.

Mais la « prédiction » du curé ne se réalisa pas. Le vicaire général Thomas Cook, voyant l'opposition, fit un jugement à la Salomon, refusant l'un et l'autre des deux sites proposés. Le 21 août 1839, il choisit le site actuel qui avait été proposé par les 227 pétitionnaires 5 ans plus tôt. Son « patron », Mgr Signay, évêque de Québec, approuva le document le 27 août (la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly relevait du diocèse de Québec, puis de celui de Trois-Rivières lors de son érection en 1852 et finalement de celui de Nicolet qui se détacha de Trois-Rivières en 1885).

Le curé Larue accepta humblement la décision de son évêque, (c'est à ce moment qu'il vendit sa maison à Joseph Légaré), mais les opposants, c'est-à-dire ceux qui désiraient le statu quo quant au site ne jetèrent pas les gants. On peut les comprendre un peu, c'est plus que l'église qu'on déménageait, c'était le centre d'attraction, le village. Alors, les marchands et les résidents déjà établis dans le haut du village, dont Jean-Baptiste Legendre, étaient les grands perdants de ce déménagement. Pour donner une idée, en 1850 il

possède 4 terrains (tous acquis de son beau-père Joseph Turcotte) dans la première concession, dont un avec maison située près de l'église (voir Jacques Boisvert), et 2 autres près de la rivière Gentilly. D'ailleurs, il reçoit des appuis de son influent beau-père et du riche marchand Adolphus Stein [voir plus bas : Stain] qui ont aussi des propriétés près de l'église. Ce dernier offre un bel exemple des « dommages collatéraux » provoqués par le déménagement du noyau villageois. Stein possédait un magasin près de la première église et ses affaires commencèrent à décliner vers 1847, et l'ouverture de la nouvelle église en 1849 lui donna le coup de grâce. Impuissant à se relocaliser dans le nouveau village, il déclara faillite en mars 1849. Il quitta Gentilly pour s'installer à Arthabaska en 1851 (Jacques Boisvert, p. 105). Les opposants faisaient également valoir l'éloignement des paroissiens du haut de la paroisse, la qualité du terrain choisi qui, selon eux, n'avait pas la capacité portante nécessaire pour une l'église, et la dangerosité de la côte à gravir pour y accéder. Le chemin de la reine longeait alors le fleuve et pour accéder à l'église il fallait « monter » la côte pour atteindre le plateau.

Le site étant déterminé, 4 citoyens (Alexis Lavigne, Augustin Mercier, Édouard Jolibois et Joseph Grindler) prirent l'initiative d'acheter un terrain de 8 arpents en août 1840 pour y construire la nouvelle église. Notons ici que Grindler est alors le propriétaire du moulin de Gentilly dans le bas de la paroisse. Imaginons le temps sauvé pour aller à la messe par rapport à la première église !

Jean-Baptiste Legendre, un des meneurs des opposants, écrivit une lettre à l'évêque en août 1841 pour lui soumettre l'idée que « la majorité ne pourra jamais se résoudre à bâtir une église ni sur un terrain dont le fond manque pour asseoir la maçonnerie ni sur un terrain qui ne lui appartient pas [...] En cas de refus cette même majorité est fortement décidée à défendre son droit » (Jacques Boisvert, p. 22-23). L'évêque répondit sèchement à Legendre que la place désignée avait été approuvée après mûre réflexion et qu'il était inutile de lui adresser une autre requête.

Étant loin d'obtenir l'unanimité pour ce site, il était impossible pour la Fabrique de décréter une répartition des coûts de construction. Le docteur Thomas Fortier prit alors l'initiative de faire une première souscription volontaire en 1841, de sorte que les syndics commandèrent, en juillet 1841, la chaux nécessaire pour le solage et signèrent le contrat de maçonnerie en décembre de la même année. Jean-Baptiste Legendre et une dizaine d'autres personnes, dont l'avocat Joseph-Édouard Turcotte, Adolphus Stain [voir plus haut : Stein], Pascal Pépin, Moïse Doucet reçurent une procuration signée par plus de 125 personnes pour prendre toutes les dispositions légales et autres pour s'opposer « à la démarcation et à l'érection de la prétendue église que certains individus ont déjà commencé » (Acte 1237, notaire Denis Genest Labarre, 1842-08-29).

« Le lundi 21 avril dernier, l'eau du fleuve a commencé à gonfler considérablement. Le mercredi soir elle s'est accrue avec une telle rapidité que le fleuve a débordé son lit de 25 arpents au moins dans les parties basses de Gentilly.

On ne peut se figurer les pertes qui en ont résulté ; les glaces ont rasés deux maisons et quatre granges ; tous les ponts sont enlevés ; les clôtures sont disparues : c'est une *commune* générale à Gentilly. Pour comble de malheur, les eaux des bois étaient si hautes que toutes les rivières et tous les ruisseaux étaient comme des torrents et que rien ne pouvait résister à leur force. Les quais du moulin à sci de M. SREIN sont parties, avec une grande quantité de madriers, et les billots qui étaient dans son *boom* ont en partie gagné le fleuve.

Il appert que les recours légaux initiés par cette procuration n'aient pas donné de résultats probants. Quoi qu'il en soit, il semble bien que le temps ait fait tranquillement son œuvre sur le volontarisme des opposants, d'autant plus que le bouillant et controversé docteur Fortier fut un peu mis de côté par le curé Larue. Ce dernier, appuyé par Grindler et Mercier, prit les choses en main et une deuxième collecte fut lancée avec plus de succès en 1844 pour continuer la construction de l'église

Il semble bien qu'entre le mois d'août 1842 et le succès de la deuxième souscription en 1844, les velléités des opposants se soient étiolées complètement. L'inondation d'avril 1843 a sûrement aidé à refroidir l'ardeur des opposants. Le journal *Le Canadien* du 10 mai 1843 nous donne un aperçu du désastre, un argument « massue » pour le déménagement du village vers le coteau.



Thomas Fortier
(1796-1876)

De plus, une fois le solage fait et les murs montés, on a bien dû se rendre compte que le retour en arrière n'était pas réaliste. Alors, aussi bien se rallier en bon chrétien. Après une troisième souscription, l'église est finalement inaugurée en décembre 1849, un peu avant le rachat du terrain par la Fabrique où, comme nous l'avons vu plus haut, Jean-Baptiste Legendre signe comme témoin, et la répartition des coûts auprès de tous les francs-tenanciers.

6. *CRÉATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD DE GENTILLY*

6.1 *RECOMMANDATION DE LORD DURHAM*



Illustration 1 : Lord Durham

Retournons en 1841, lorsque Lord Durham se dit d'avis que l'absence complète d'autorités locales dans les paroisses serait l'une des principales causes de l'insuccès du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration du pays. Pour remédier à cet état de chose, il recommanda au gouvernement provisoire de créer des municipalités dans la colonie, ce qui fit le Conseil spécial avec l'ordonnance concernant l'élection et la nomination des officiers dans les paroisses et l'établissement des autorités municipales (Loi 4-Vic. Chap. 3. 4.) (Victoria étant devenue reine en 1837, 4-Victoria correspond à l'année 4 de son règne, *i.e.* 1841).

En gros, l'ordonnance divisait le Bas-Canada en districts municipaux dirigés par un préfet nommé par le gouverneur et par des conseillers élus dans les paroisses du district. Les conseils de districts pouvaient entre autres faire des règlements pour la construction ou l'amélioration de chemins et ponts, pourvoir à l'établissement et au soutien des écoles de paroisses, avec le pouvoir de taxation s'y rattachant. Au départ, 22 districts furent créés en 1841. Les élections pour les conseillers du district avaient lieu dans chaque paroisse comptant plus de 300 âmes. Le préfet, le deuxième lundi de janvier de chaque année, autorisait un juge de paix ou une autre personne « sage et raisonnable » à convoquer une assemblée des habitants tenant maison pour élire le conseiller de district, mais également des évaluateurs, inspecteurs de chemins, de clôtures, de fossés.

Gentilly faisait partie du district de Nicolet dont le territoire couvrait les comtés de Yamaska, Nicolet, Lotbinière et Drummond. Le chef-lieu où se réuniraient les conseillers était Drummondville, le préfet nommé par le gouverneur, James Brady, un unilingue anglais, résidant à Wickham.

Le village de Nicolet avait bien fait valoir au gouverneur que leur municipalité était plus centrale et mieux située pour être le chef-lieu. À cet égard, leur requête mentionne que la population du comté de Drummond ne dépasse pas 2 000 âmes alors que celle du comté de Nicolet atteint 15 000 âmes. Mais, en vain : le gouverneur général avait le dernier mot !

Une dépêche du journal *Le Canadien* donne une idée du déroulement de la session d'octobre 1841 (11 octobre 1841) :

Les conseillers pour le district de Nicolet se sont assemblés au jour fixé à Drummondville à l'exception de trois conseillers des townships. Le premier jour le Sieur Brady, warden [ndlr : préfet] ne voulut pas assembler le conseil vu qu'il n'était pas préparé; mais le second jour après plusieurs messages et sollicitations il consentit à se rendre au conseil, et il ne fut pas difficile aux conseillers de juger à quelle espèce il appartenait : c'est un tory dans la force du mal, et de plus ignorant entièrement la langue française. Plusieurs conseillers avaient des résolutions importantes à soumettre au conseil, mais le Warden ne voulut pas seulement en permettre la lecture.// Tous les arguments deviennent nuls devant sa toute-puissance//Après avoir nommé les officiers voulus par la loi, A.P. Méthot, écuyer, conseiller pour la paroisse de Saint Pierre les Becquets fit motion que le conseil s'ajournât au mois de décembre. Cette motion fut reçue avec plaisir par le Sieur Brady, Warden, et plus encore par les conseillers qui se trouvaient en présence d'un personnage qui ne les comprenait pas plus que le devoir qu'il avait à remplir !

Nous n'avons pu trouver le nom du conseiller représentant Gentilly, cependant un article du journal *Le Canadien* du 4 mars 1842 nous donne un peu d'information sur le processus :

Le 10 février 1842 à 9 heures du matin, à une assemblée publique tenue dans la salle publique du presbytère de la susdite paroisse de Gentilly en exécution d'un warrant émané par James Brady, écuyer warden pour la municipalité du district de Nicolet, daté à Wickham, le 25 janvier 1842, à moi Jean-Baptiste Legendre, adressé, m'ordonnant de faire assembler les habitants tenant maison dans la susdite paroisse St-Édouard de Gentilly, aux fins d'élire les officiers de paroisse....// Après m'être conformé au warrant susdaté, en affichant des avis conformément à la loi...// Les susdits habitants nous ont observé que par l'ordonnance de la Vic-4 chap 3...// il est dit que l'assemblée pour la nomination des officiers de paroisse, doit être tenue le second samedi du mois de janvier de chaque année subséquente; de manière qu'ils ne se trouvent pas, d'après les termes de la loi, autorisés à faire la nomination des officiers susdits n'ayant que le warrant du Warden pour s'appuyer, lequel Warrant était daté quinze jours plus tard que le jour fixé par la loi. Qu'ils regrettent beaucoup de ne pas pouvoir participer cette année au privilège que la loi leur accorde particulièrement à l'égard des commissaires d'école (les autres officiers restant à leurs places) dont leur choix serait certainement tombé sur les personnes suivantes, savoir : Messire Olivier Larue, Curé du lieu, J.B. Legendre, Laurent Genest, Joseph Turcot et Placide Lavergne.

Cet article nous confirme donc que Jean-Baptiste Legendre était le juge de paix (nommé à cette fonction le 17 juillet 1839) qui convoquait les assemblées de paroisse, qu'il aurait été nommé commissaire d'école et peut-être même conseiller de district mais, n'ayant pas les comptes rendus de ce conseil de district de Nicolet et les journaux d'époque étant muets à ce sujet, on ne peut que le supposer.

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'en imposant ce conseil municipal de district, le Conseil spécial a fait preuve d'une méconnaissance profonde des conditions qui prévalaient en ignorant l'importance de l'unité paroissiale pour les Canadiens français. Après en avoir constaté l'échec, le nouveau gouvernement d'Union (Union du Bas-Canada et du Haut-Canada dans une seule assemblée législative en 1841; voir texte tiré à part) adopta, le 29 mars 1845, « L'acte pour abroger certaines ordonnances cy mentionnées et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales ».

Acte d'Union

Lord Durham remet en 1839 son rapport d'enquête sur la situation politique du Canada. À Londres il recommande l'union des deux Canadas et que cette union soit assortie d'un gouvernement responsable pour l'administration intérieure. Pour Durham, les Canadiens francophones sont nécessairement appelés à s'assimiler aux anglophones, ce qui serait la meilleure façon de régler le conflit national qui a mené aux Rébellions. Il considère également qu'une assemblée parlementaire majoritairement francophone sera toujours une nuisance politique. Dès sa mise en place, cette Union porte mal son nom puisqu'elle maintient virtuellement les anciennes provinces. En fait, il s'agit moins d'une union que de deux parlements siégeant ensemble et de deux administrations qui imposent des régimes juridiques distincts et qui conservent une part d'autonomie. Devant l'Union imposée, le parti des réformistes s'active pour que le Canada français maintienne les acquis de sa nationalité. Louis Hyppolite Lafontaine devient le 19 septembre 1842 chef du gouvernement avec Robert Baldwin (la fonction étant alors exercée par une personne du Canada-Est et une du Canada-Ouest). En 1844, il est de nouveau élu mais devient alors chef de l'opposition. En 1848, il est élu député de Montréal et exerce un deuxième mandat avec Baldwin. Au niveau régional, Augustin Norbert Morin, avocat de Nicolet, représente le comté de 1841 à 1842 à titre de Réformiste. Il est remplacé par un autre Réformiste, Louis-Michel Viger, avocat de Montréal, de 1842 à 1844. Antoine Prosper Méthot, notaire de Saint-Pierre-les Becquets lui succède jusqu'en 1848, toujours pour le Parti réformiste, comme Thomas Fortier, médecin de Gentilly qui lui succède jusqu'en 1854, à son tour remplacé par un autre résident de Gentilly, Joseph Gaudet élu pour 3 termes consécutifs jusqu'à la Confédération de 1867. À l'époque de Gaudet, l'alliance réformiste s'était effondrée, présageant tous les changements et bouleversements menant à la fin de l'acte d'Union et l'acte confédératif de 1867. Les nouvelles alliances regroupaient d'une part les libéraux modérés et les forces tory-conservatrices représentées par

MacDonald et Cartier et, d'autre part, les Clear Grits et les rouges représentés par George Brown. Pour sa part, Gaudet était considéré comme un bleu lors de ses deux premiers termes et bleu indépendant lors de son dernier.

(Source : <http://www.paricilademocratie.com/approfondir/territoire-et-constitutions/363-1840-acte-d-union>)

6.2 LOI DE 1845 POUR L'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉS

Donc, la nouvelle loi de 1845 pour l'érection de municipalités décrétait que les habitants de toute paroisse reconnue ou désignée comme municipalité forment une corporation qui serait représentée par un conseil de 7 membres élus par le peuple. Les conseillers étaient élus pour trois ans, une partie étant en élection à chaque année. Pour le comté de Nicolet, 6 municipalités étaient officiellement reconnues : Nicolet, Sainte-Monique, Saint-Grégoire, Gentilly, Bécancour et Saint-Pierre-les Becquets. Les procès-verbaux étant introuvables, nous avons heureusement retrouvé la liste des élus dans l'édition du 5 août 1845 du *Journal de Québec* :

M. le rédacteur,
Je vous prie d'avoir la complaisance d'insérer dans
votre journal patriotique ce qui suit :
**Noms des commissaires des écoles de la paroisse de
Gentilly.**
Révérant M. O. Larue, président.
Thomas Fortier, écr. M. D., vice-président.
Joseph Turcotte, écr., capt.
A. Stein, écr., J. P.
Messieurs M. C. Delille, Paschal Lacourse, Claude
Lavigne, et Joseph Genest, secrétaire-trésorier.
Noms des conseillers municipaux :
J.-Bte. Legendre, écr., J. P., président.
MM. Auguste Desroche, Amable Braudet Alexis
Poisson et Alexis Lavigne. Ces messieurs ont nommé
tous leurs officiers.
Gentilly. 3 août 1845.

On y lit que Jean-Baptiste Legendre, écuyer, juge de paix, est le président du premier conseil municipal, autrement dit le premier maire de Gentilly. Un petit hic cependant : même s'ils étaient élus pour trois ans, les conseillers et le maire ne terminèrent certainement pas leur mandat, puisque la loi de 1845 fut abolie en 1847 et remplacée par 10-11 Vict. Chap. 7 qui abolissait les 319 municipalités pour leur substituer des conseils de comté. Jean-Baptiste Legendre fut donc maire durant deux ans, mais comme il n'y a pas de procès-verbaux et que les journaux de l'époque ne nous en apprennent pas plus, on ne peut rien dire de ce premier mandat.

6.3 LES CONSEILS DE COMTÉ

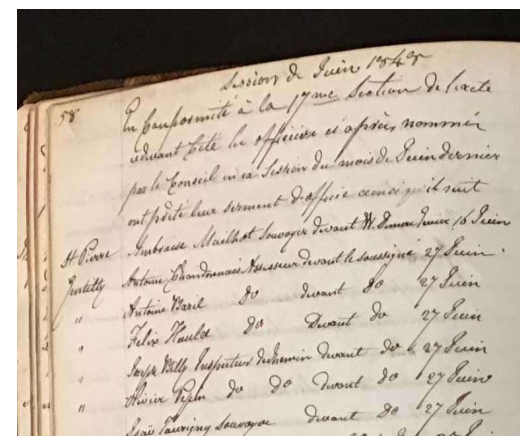
Les pouvoirs d'un conseil de comté sont exercés par un conseil composé de 2 conseillers élus par chaque paroisse. Le mandat de conseiller est de 2 ans, mais un conseiller est élu par rotation chaque année. La loi détermine également les limites du comté et le chef-lieu où se réunit le conseil. En 1847, le comté de Nicolet comprend les municipalités de Sainte-Monique, Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, Saint-Grégoire, Sainte-Gertrude, Bécancour, Gentilly, Saint-Pierre-les-Becquets ainsi que le canton de Blandford. Le chef-lieu déterminé est Bécancour. Peuvent voter pour les deux conseillers de chaque paroisse et canton les personnes de plus de 21 ans dont le nom apparaît au rôle de perception. La première année, les habitants de Gentilly y délèguent Joseph Godet et Jean-Baptiste Legendre. Fait particulier, le conseiller Jean-Baptiste Legendre est élu préfet du conseil de comté dès la première séance et gardera ce poste jusqu'à la rencontre du 12 septembre 1853. Les pouvoirs du conseil de comté sont à peu près les mêmes que ceux dévolus aux municipalités en 1845 et touchent ce qui concerne la voirie, les clôtures, les permis, etc.

Heureusement, nous avons pu consulter les procès-verbaux du conseil de comté de Nicolet qui sont conservés aux archives de la ville de Bécancour. Les procès-verbaux se divisent en gros en trois grands dossiers.

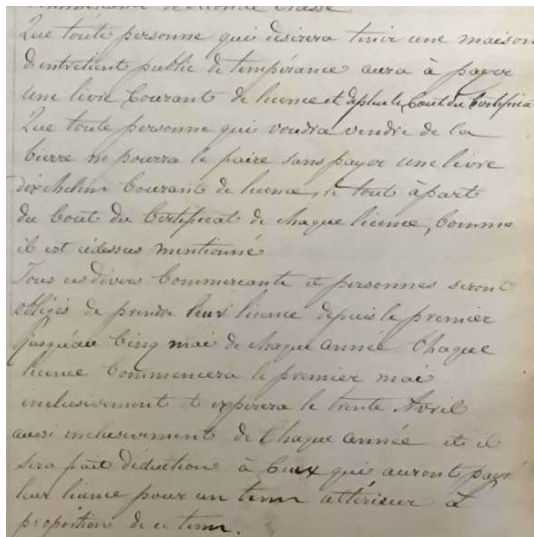
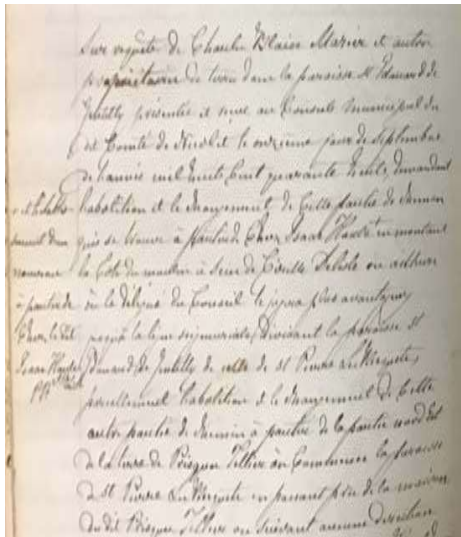
1. Les nominations d'officiers

D'abord les nominations, pour chaque paroisse, de tous leurs officiers : assesseurs, sous-voyers, responsable des chemins, fossés et clôtures. Voyons par exemple les nominations suivantes pour Gentilly en 1848 :

Antoine Chandonnais, Antoine Baril et Félix Hoult sont assermentés comme assesseurs (évaluateurs pour la perception des taxes). Pour leur part, Joseph Billy et Olivier Pépin sont inspecteurs de chemin et Isaïe Tourigny, sous-voyer (le conseil de comté a un voyer et un sous-voyer dans chaque paroisse pour contribuer à l'érection et l'entretien des chemins).



2. Requêtes et pétitions



Le conseil de comté traite également les requêtes et pétitions des citoyens de chaque paroisse pour la construction de routes, chemins ou ponts. Les requêtes sont toujours envoyées au Voyer pour analyse et rencontre des citoyens. Ensuite, son rapport est analysé et la décision prise, quelquefois à la suite de votes serrés. Par exemple, cette requête pour changer la direction de la côte du moulin dans la ligne séparant les paroisses de Gentilly et Saint-Pierres-Becquets :

Des requêtes furent également déposées pour un chemin entre Gentilly et la concession Saint-Antoine (actuelle route des Bouvreuils), pour mieux entretenir la route vers la rivière Bécancour (route du domaine

vers Saint-Louis-de-Blandford), la seule route à l'époque allant du fleuve vers les Bois-Francs, ou encore une requête pour un pont sur la rivière Gentilly. Le boom démographique de la seconde moitié du XIX^e siècle (immigration irlandaise et taux de naissance très élevé) a fait en sorte de favoriser le défrichage de nouvelles terres de plus en plus éloignées des vieilles paroisses et l'ouverture de nouvelles paroisses : Sainte-Gertrude, Saint-Sylvère, Sainte-Sophie-de-Lévrard demandaient de nouveaux chemins : aux premier et deuxième chemins de rang se sont succédés les 5^e et 6^e rangs, jusqu'aux 15^e et 16^e rangs. L'ouverture et l'entretien des chemins représentaient bien la majorité des dossiers traités au conseil de comté.

3. Les permis, péages et licences

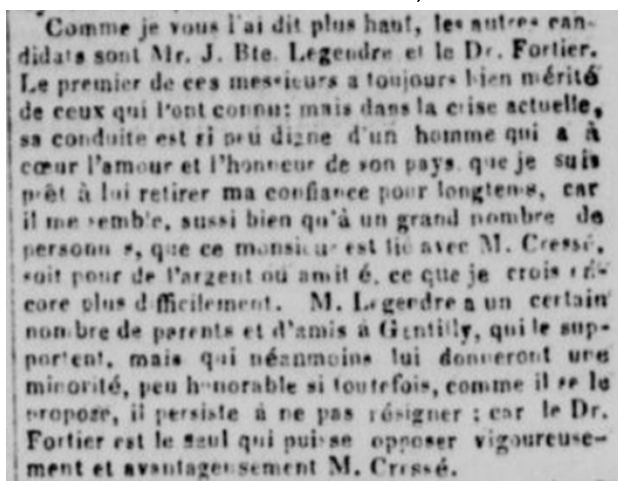
Le troisième dossier d'importance traité au conseil de comté est relatif à l'imposition des licences, permis et droits divers, dont le péage des ponts. Par exemple, « toute personne qui voudra vendre de la bière ne pourra le faire sans payer une livre dix chelins courants de licence ».

Nicolet.—Les candidats sur les rangs pour la représentation de ce comté sont M. L. M. Cressé, l'éteignoir, le Dr. Fortier et M. J. Bte. Legendre, arpenteur. Ces deux derniers sont libéraux. Il faut espérer qu'ils s'entendront afin de ne pas diviser les voix. M. Cressé en profiterait.

6.4 INTÉRÊT DE JEAN-BAPTISTE LEGENDRE POUR LA POLITIQUE NATIONALE

Durant son mandat de préfet, Jean-Baptiste Legendre s'intéressa également à la politique nationale. Il se présenta en 1848 dans le comté de Nicolet. Outre lui, 3 autres candidats étaient sur les rangs : le docteur Thomas Fortier de Gentilly, le notaire Luc Michel Cressé qui siégeait au conseil de comté comme maire de Nicolet, ainsi qu'un dénommé T.W. Vonden Velden. La *Revue canadienne* du 4 janvier 1848 souhaite que les deux candidats libéraux s'entendent.

Une lettre ouverte dans le journal *La Minerve* du 7 janvier 1848, par un dénommé CD de Saint-Pierre-les-Becquets, également contre la candidature de Cressé, est moins tendre envers Legendre qu'il soupçonne d'être payé par Cressé pour diviser le vote.



Comme je vous l'ai dit plus haut, les autres candidats sont Mr. J. Bte. Legendre et le Dr. Fortier. Le premier de ces messieurs a toujours bien mérité de ceux qui l'ont connu; mais dans la crise actuelle, sa conduite est si peu digne d'un homme qui a à cœur l'amour et l'honneur de son pays, que je suis prêt à lui retirer ma confiance pour longtemps, car il me semble, aussi bien qu'à un grand nombre de personnes, que ce monsieur est lié avec M. Cressé, soit pour de l'argent ou amitié, ce que je crois encore plus difficilement. M. Legendre a un certain nombre de parents et d'amis à Gentilly, qui le supportent, mais qui néanmoins lui donneront une minorité, peu honorable si toutefois, comme il se le propose, il persiste à ne pas résigner; car le Dr. Fortier est le seul qui puisse opposer vigoureusement et avantageusement M. Cressé.

Son beau-frère, Joseph-Édouard Turcotte, répondit au monsieur CD en question dans le même journal du 3 février 1848 « *que M. Legendre, comme ami de l'éducation et comme réformiste ne se présentait que pour opposer M. Cressé comme éteignoir et comme ennemi de la cause canadienne. Tandis que M. Legendre avait généreusement fait, par sa résignation, le sacrifice de ses prétentions pour empêcher le comté de Nicolet d'être représenté par M. Cressé* ». Jean-Baptiste Legendre annula donc sa candidature au profit de Thomas Fortier qui fut ainsi élu contre Cressé. À cet égard, il semblerait que Legendre n'aurait, de toute façon, eu aucune chance car, toujours selon le dénommé CD, il n'aurait eu que 55 appuis contre 268 pour le docteur Fortier. Tout cela au conditionnel bien sûr et avancé par un anonyme !

Même si on lui avait préféré le docteur Fortier pour représenter le comté, Jean-Baptiste Legendre ne semble quand même pas se désintéresser de la politique, puisque trois ans plus tard, en 1851, son nom circule encore. Ainsi un électeur de Gentilly écrit dans *La Minerve* du 14 octobre 1851 : « Ce qui est probable c'est que l'acceptation seule de M. Legendre devra être suffisante pour engager les électeurs du comté de Nicolet à supporter un homme dont la respectabilité et le caractère politique leur sont si bien connus ». Mais moins d'une semaine plus tard, dans le même journal (23 octobre), cet électeur se fait répondre par un autre de Bécancour : « M. Legendre est certainement un habitant très respectable et un bon arpenteur de campagne ; de plus il est maire de comté, mais tout cela ne prouve pas qu'il soit l'homme que la majorité des électeurs devra choisir comme représentant en parlement.

À toutes les élections générales depuis nombre d'années M. Legendre s'est montré disposé à se faire membre du parlement, cependant il a toujours été obligé de se retirer de la lutte, et je pense qu'il réussirait encore moins à présent vu que le comté a été habilement représenté par //...le docteur Fortier de Gentilly ». Effectivement, le docteur Fortier, comme nous l'avons vu plus haut a été réélu en 1851.

Pour l'élection suivante, celle de 1854, les journaux sont muets concernant Jean-Baptiste Legendre, mais font état des candidatures de 5 médecins dans le comté de Nicolet. Outre Thomas Fortier, il y avait également les docteurs Bourgeois de Saint-Grégoire ainsi que Brassard, Rousseau et Fournier de Nicolet et autres paroisses. Encore une fois Fortier emporta cette troisième élection. Durant toute cette période, Jean-Baptiste Legendre continua tout de même d'être réélu conseiller représentant de Gentilly au conseil de comté jusqu'en 1855, date d'une autre réforme du système municipal.

6.5 LA RÉFORME DE 1855 ET LA NOUVELLE CRÉATION D'UN SYSTÈME MUNICIPAL

On assiste en 1855 à une réforme importante du système municipal : « **Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada 18 Vict. Chap. 100** ». Les municipalités de comté demeurent mais les municipalités de paroisse réapparaissent de façon définitive (jusqu'à aujourd'hui). Elles constituent également des personnes morales, mais sont englobées dans les municipalités de comté qui sont composées des maires des municipalités locales qui en font partie. Comme Jean-Baptiste Legendre demeure préfet du comté après cette modification, on peut dès lors affirmer qu'il est le « vrai » premier maire en titre de Gentilly de 1855 à sa démission en 1863. En résumé, Legendre est « maire » de Gentilly en 1846 et 1847, puis conseiller (avec un autre de Gentilly), représentant cette paroisse de 1848 à 1855 au conseil de comté, puis de nouveau « maire » de 1855 à 1863. Il fut remplacé à la mairie par Augustin Genest (1864-1866), puis par Félix Mailhot (1866-1868). Fait à noter, durant le terme de ce dernier, le fils de Jean-Baptiste, Narcisse Legendre, siège comme conseiller de même que comme commissaire d'école.

Ce système à deux paliers (municipalité et conseil de comté) est demeuré le même jusqu'en 1979, moment de la création des MRC qui ont un peu remplacé les conseils de comté.

Plusieurs dispositions s'appliquent également aux conseils de comté et aux conseils locaux. Par exemple, aucun des conseillers ne peut recevoir de salaire. Les préfets et les maires sont juges de paix *ex officio* tant qu'ils occupent leur fonction. Les membres du conseil local, au nombre de 7, sont élus pour deux ans et se choisissent un maire parmi eux. En 1860, la loi est amendée pour exiger qu'un maire sache lire et écrire pour être élu. Autres modifications : en 1861, les municipalités peuvent empêcher la vente de biens le dimanche ou encore fermer les cabarets du samedi 19 h au lundi suivant !

6.6 PÉRIODE DE 1855 À 1863

Malheureusement, encore une fois, le premier livre des procès-verbaux de la « nouvelle » municipalité est introuvable pour la période de 1855 à juillet 1863.

Quelles sont les principales réalisations du conseil ? Difficile à dire. Sûrement la création de nouveaux chemins. Par exemple, le chemin de la première concession qui longeait le fleuve, de la rivière Gentilly au nouveau village, sera sûrement remplacé par le chemin de la deuxième concession (route nationale numéro 3) au fil du temps.



De même, les habitations qui le longeaient ont tour à tour été démolies ou déménagées dans la deuxième concession, surtout à cause des grandes inondations survenues dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (la dernière maison déménagée du premier au deuxième rang le fut en 1875 ; voir Jacques Boisvert). Chose certaine, la paroisse se développait à un rythme soutenu : 2 890 habitants en 1851 et 3 064 en 1861 (à titre de comparaison, Nicolet en comptait 2 800 la même année). À cette époque, la route du domaine de Gentilly était une des seules routes disponibles pour aller du fleuve vers les nouvelles terres des cantons de Blandford, Sommerset (Plessisville) et Standfold (Princeville).

Gentilly devenait un centre de service pour la fourniture de biens et services à ces nouveaux colons, mais également, grâce à son quai, un centre d'exportation vers Québec du bois de sciage, de la perlasse et de l'écorce de pruches provenant de ces nouveaux cantons ou même de foin et autres céréales ou bois de chauffage vers Trois-Rivières par exemple. Ainsi, le *Journal de Québec* du 24 août 1858 informe de l'arrivée de la goélette Évangéliste de J. Langevin de Gentilly avec à son bord 30 cordes de bois, 700 paquets d'écorce de pruches et 75 000 bardeaux. Autre exemple, le *Courrier du Canada* du 25 août 1860 annonce l'arrivée à Québec de la goélette Rosalie de G. Courtois de Gentilly avec 2 500 paquets d'écorce.

Pour sa part, le capitaine Nazaire Turcotte (1853 – époux de Léa Nault) opérait un traversier entre Gentilly et Champlain ou Trois-Rivières. Voici d'ailleurs son « annonce » :



Un des frères de George Couture, Ignace, tout en s'occupant de négoce, résolut lui aussi d'avoir un bateau traversier.

En 1855, Ignace faisait aux Trois-Rivières l'acquisition d'un bateau à vapeur qu'il baptisa le *Petit Coq*. Ce bateau qui venait d'être construit à Gentilly avait 73 pieds de long, jaugeait 71 tonneaux avec une force de 20 chevaux-vapeur. Au dire des anciens, ce petit bateau avait une grande rapidité. Les premiers essais d'Ignace furent heureux et il eut vite une clientèle. Plus jeune que George de deux ans, Ignace Couture, d'un tempérament bouillant, plein d'intelligence et d'audace, résolut de tenter une aventure qui parut dans le temps bien imprudente.

Le commerce du bois, le développement de l'agriculture, un fort taux de natalité ont dopé le commerce et le développement industriel du secteur. Ainsi, le recensement de 1871 nous apprend qu'il y a, outre de nombreux commerces de détails, 5 moulins à scie ou à farine, 4 charrons, 5 forgerons, 4 cordonniers, 1 tanneur, 1 sellier, 1 boulanger et 5 menuisiers pour desservir la population, de même qu'un médecin, un notaire et notre arpenteur provincial Jean-Baptiste Legendre ! En 1855, il y avait même un chantier maritime à Gentilly, fabricant du « Le Petit Coq », un traversier à vapeur entre Québec et Lévis (source : Le grand Québec.com : Histoire de la traverse).

Le système scolaire suit également cette évolution. En 1860, dans le *Journal de l'Instruction publique*, on retrouve le rapport de l'inspecteur qui est tout à l'honneur de la paroisse :

Cette académie est importante, car peu de paroisses à cette époque avaient les ressources ou la volonté d'offrir à leurs enfants une école secondaire. Dans le comté de Nicolet, il y avait bien sûr le Séminaire de Nicolet, mais seules les paroisses de Saint-Grégoire et de Gentilly possédaient une école secondaire digne de ce nom. Pour leur part, les révérendes Sœurs de l'Assomption ouvrirent un

Gentilly.—Les neuf écoles de cette paroisse sont régulièrement fréquentées par 525 enfants. L'académie compte à elle seule 114 élèves, garçons et filles, et est toujours tenue par M. et Mme. Laplante qui reçoivent un salaire de £100 à part ce que peut donner la pension de quelques élèves. Dans cette institution, 80 enfants lisent bien, 75 écrivent et apprennent l'arithmétique, 10 la tenue des livres, 80 la grammaire et la géographie ; 11 l'art épistolaire, 2 le mesurage, 8 le dessin linéaire, 60 l'histoire, 18 l'anglais, 18 le latin ; et 3 le grec. Plusieurs élèves après avoir passé quelques années dans cette institution sont entrés au collège en troisième. Plusieurs enfants vont au collège, qui n'y seraient jamais allés si cette école n'existait point. Les maisons d'école moins une sont en bon état ; les commissaires et le secrétaire-trésorier s'acquittent bien de leurs devoirs.

couvent pour l'éducation des jeunes filles dès 1872. Les autres paroisses durent attendre la fin du siècle pour voir l'implantation de couvents ou de collèges tenus par des communautés religieuses pour offrir plus que le cours primaire. Cette académie et ce couvent eurent certainement un lien avec la vitalité socioéconomique de Gentilly au XIX^e siècle.

Mais revenons à notre maire Legendre. Après sa pause de 1854 et celle de 1858, où Joseph Godet de Gentilly fut élu, il semblait bien avoir renoncé à tout espoir de se faire élire membre de l'Assemblée législative. Cependant, on le retrouve en 1861 à l'élection pour le Conseil législatif.

Lors de l'acte d'Union en 1841, les membres du Conseil législatif étaient nommés par le gouverneur général, alors que, à l'Assemblée législative, les députés étaient élus. Mais au fil du temps et des pressions des partis réformistes, l'Acte fut modifié en 1856 pour rendre électif le Conseil législatif. Au Québec, ce Conseil législatif fut aboli en 1968, alors que l'Assemblée législative fut remplacée par l'Assemblée nationale. Au niveau fédéral, le Sénat joue un peu le rôle de Conseil législatif. Donc, Legendre, alors âgé de 66 ans, se présenta dans la division Lavallière qui comprenait les comtés de Yamaska, Nicolet ainsi que les townships de Wendover, Grantham et une partie d'Upton. Les autres candidats en lice étaient Ignace Gill de Pierreville, Mouras Beaubien, un avocat de Nicolet, Jean-Baptiste Georges Proulx, cultivateur de Nicolet et A.P. Méthot, maître de poste de Saint-Pierre-les Becquets.

Le journal *Le Pays*, organe des libéraux radicaux fondé en 1852, fait l'analyse des candidats en présence (repris dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 4 septembre 1860) :

Ignace Gill : il a été trop servile valet des ministères passés et présents, trop bien connu pour convenir à la majorité de notre division.

Mouras Beaubien : avocat de village très médiocre, résidant à Nicolet, n'ayant fait d'autres preuves que celles de grossir le troupeau des moutons ministériels de son comté. Sa candidature a été mise de l'avant sur la réquisition du curé de sa paroisse et des messieurs du séminaire de Nicolet.

Jean-Baptiste Legendre : arpenteur de Gentilly, brave vieillard de 66 ans, beau-frère de Joseph Édouard Turcotte. Son adresse aux électeurs suffit pour faire voir qu'il sera ministériel à la Gill (re : trop servile valet !).

A.P. Méthot, ancien représentant du comté de Nicolet, dont les amis ont le soin de dire qu'il sera aussi ministériel que par le passé.

Jean-Baptiste Georges Proulx, cultivateur influent, intègre et énergique de Nicolet. Tant mieux, l'union fait la force et si la plupart des aspirants aux couleurs azurées persistent dans la lutte, l'élection est assurée.

Évidemment, à l'époque, les journaux étaient vraiment les porte-parole des partis politiques. Aussi *Le Pays* était-il clairement pro-libéral et peut-être manquait-il un peu de neutralité !

Voyons les résultats, d'abord dans le comté de Nicolet enlevé par l'avocat Beaubien, le candidat du clergé si on se fie au journal *Le Pays*. À noter également la très bonne performance du candidat Legendre à Gentilly où il reçoit plus de 94 % des votes de cette paroisse, un vrai plébiscite et une preuve de plus qu'il était apprécié des gens de sa paroisse, comme son long mandat à la mairie le prouvait également.

Par contre, les résultats des comtés de Yamaska et Drummond, nettement en faveur du candidat Proulx, font que ce dernier est facilement élu avec 49% des votes totaux.

Candidats	VOTES								VOTES		Grand total
	St-Pierre B.	Gentilly	Bécancour	Ste-Gertrude	St-Grégoire	St-Célestin	Nicolet	Total Comté Nicolet	Total Comté Yamaska	Total Comté Drummond	
Gill	0	1	0	0	5	0	2	8	414	119	541
Legendre	0	194	56	7	2	0	0	259	10	0	269
Proulx	0	3	16	26	72	16	36	169	847	285	1301
Beaudien	8	1	36	41	120	84	123	413	17	0	430
Méthot	66	7	29	20	1	0	0	123	0	0	123
Total	74	206	137	94	200	100	161	972	1288	404	2664

7. LES DERNIÈRES ANNÉES



Cette élection fut le chant du cygne de Jean-Baptiste Legendre, car il semble bien qu'il ait mis sa vie publique au rancart les dernières années de son existence, décédant le 28 mai 1878. Par exemple, on ne sait pas s'il s'implique dans les diverses controverses liées à la fondation du Canada en 1867. Aucuns journaux de l'époque ne mentionnent son nom. Le décès de son beau-frère, J.E. Turcotte, en 1864, est peut-être une cause de son désintérêt envers la politique. Ce que l'on sait par contre c'est qu'il est demeuré actif dans sa profession d'arpenteur jusqu'à la veille de sa mort. Entre 1820 et 1877, il a signé 1 077 procès-verbaux d'arpentage, tous conservés à Bibliothèque et Archives nationales à Trois-Rivières. Son greffe montre bien l'étendue de son œuvre, allant d'un simple plan pour un particulier à des arpentages de cantons qui duraient plusieurs semaines, loin de chez lui dans des cantons aussi loin que Radnor, Wotton ou Wendover.



Carnet R42, Canton de Radnor
Jean-Baptiste Legendre. 25 octobre 1853
26 éléments. Fonds Ministère des Terres et Forêts
Partie des lignes extérieure et rang A, Canton Radnor
Carnets d'arpentage



Carnet W8, Canton de Wendover
Jean-Baptiste Legendre. 07 août 1823
40 éléments. Fonds Ministère des Terres et Forêts
Rangs III à XIV, Canton Wendover
Carnets d'arpentage

Son dernier acte fut son testament, rédigé devant le notaire Honoré Tourigny le 18 avril 1878, soit une quarantaine de jours avant son décès. Il devait être assez faible à ce moment car sa signature n'a vraiment pas la belle calligraphie d'autrefois.

Signature, 12 mars 1848

Signature, 18 avril 1878

Son testament est assez simple : après avoir recommandé son âme à Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, il demande à son testateur qu'avant tout ses dettes soient payées et les dommages par lui faits réparés. Quant à son service, il s'en rapporte à la sagesse et à la piété de son exécutrice, son épouse Julie Rivard à qui il lègue tous ses biens meubles et immeubles après lui avoir demandé de faire chanter 40 messes basses pour le repos de son âme.

Son épouse, Julie Rivard dit Lavigne, lui survit durant 13 ans, décédant le 4 mai 1891, quelques jours seulement après avoir été recensée comme demeurant à Gentilly chez son fils Isidore Poisson (né de son premier mariage avec Isidore Poisson père) et sa bru Rosalie Lavigne.

Tel que mentionné plus haut, Jean-Baptiste décède le 28 mai 1878. Il sera inhumé dans le cimetière paroissial de Gentilly. Comme le rapporte un journaliste de l'époque, une foule considérable assista aux funérailles, dont l'honorable Joseph Godet, conseiller législatif qui signa comme témoin.

Mardi, le 28 mai dernier, la paroisse de Gentilly perdait un de ses plus anciens et de ses meilleurs citoyens : Jean-Baptiste Legendre Ecr. Arpenteur Provincial et ancien colonel rendait son âme à Dieu à l'âge avancé de quatre-vingt-quatre ans. Après avoir fourni une longue et laborieuse carrière, il est mort comme il avait vécu, sans maladie, ni faiblesses. Homme intègre et craignant Dieu, estimé de ses concitoyens, recherché de ses amis et chéri par sa nombreuse famille, il était un de ces types au tempérament robuste qui se font de plus en plus rares de nos jours, qui paraissent avoir échappé à la loi commune de l'humanité et sur lesquels le temps semble n'avoir aucune prise : toujours actifs, toujours prêts pour le travail, ils ne connaissent de la vie ni ses défaillances, ni ses infirmités, et quand il plaît au créateur de les rappeler à lui, ils se couchent dans la tombe sans passer par les souffrances.

Une foule considérable est allée reconduire le regretté défunt jusqu'à sa dernière demeure, et une compagnie de volontaires sous le commandement du capitaine DeFoy [Ndlr : Édouard DeFoy, notaire qui a fait construire la maison souvent nommé *Manoir Gentilly sise au 1420 boulevard Bécancour actuelle propriété de Pierre Moras*] assista en uniforme à ses funérailles. C'était une dernière marque de respect et d'estime, un dernier hommage que les citoyens de la paroisse Gentilly venaient rendre aux dépouilles mortelles de celui qui avait été près d'un siècle bon citoyen, courageux soldat, fervent catholique et charitable ami. R.I.P. (*Le Constitutionnel*, 14 juin 1878).

Les descendants de Jean-Baptiste

Malgré ses 12 enfants, la descendance de Jean-Baptiste est assez limitée à Gentilly et même inexistante 50 ans après son décès. Ainsi, au recensement de 1901, ne demeurent que 5 membres de cette famille. Céline, la veuve de Narcisse, et sa fille Léonie, Uldoric et son épouse Sophie Martel, les deux âgés de plus de 85 ans, ainsi qu'Ernest, célibataire et fils d'Octave Onésiphore. Pour leur part, ses autres fils se sont installés à Laurierville (Onésime), à Trois-Rivières (Octave Onésiphore) et à Victoriaville (Olivier Lin). Des pierres tombales recensées dans le cimetière ne subsistent que celles de deux petites-filles de Jean-Baptiste : Marie, fille de Onésiphore et mariée à Zéphirin Beauchesne, ainsi que Lumina, fille de Onésime et mariée à Honoré Brunelle Tourigny qui, soit dit en passant, était arpenteur : belle façon de conclure ce texte !

8. *LIGNE DU TEMPS*

Voyons, en terminant, la ligne du temps en lien avec la vie de Jean-Baptiste Legendre.

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
	1794	Juillet	13	0	Naissance de Jean-Baptiste Legendre. Lotbinière
	1803	Juin	7	8	Baptême à Batiscan de Eulalie Marguerite Turcot, future épouse de Jean-Baptiste Legendre
	1804	?	?	9	Naissance de Julie Rivard Lavigne, épouse de Isidore Poisson (1823-01- 21) et 2 ^e épouse de J.-B. Legendre
	1812			15	François Legendre est nommé lieutenant-colonel du 3 ^e bataillon de Bécancour
	1816	Avril	1 ^{er}	19	Jean-Baptiste Legendre reçoit son titre d'arpenteur
La frontière entre l'Amérique du Nord britannique et les États-Unis est établie au 49 ^e parallèle	1818			21	
Un projet d'union est à nouveau discuté entre Londres et le gouvernement du Bas- Canada	1820			23	

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
	1821	Septembre	4	27	Mariage à Gentilly de Jean-Baptiste Legendre et Eulalie Marguerite Turcot
Louis-Joseph Papineau et John Neilson sont à Londres avec une pétition de 60 000 signatures contre le projet d'union	1823	Mai	10	28	
	1824	Janvier	24	29	Naissance de Marie Ide (1) premier enfant du couple
Les débuts de la construction de la Basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec	1824			29	
Ouverture du canal de Lachine à Montréal	1825			31	
La population de Gentilly est de 1825 personnes	1825			31	
	1826	Janvier	18	31	Naissance de Jean Baptiste Onésime (2)
Ludger Duvernay, Augustin-Norbert Morin et Jacques Viger fondent le journal <i>La Minerve</i>	1826			32	

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
	1827	Juillet	27	33	Naissance de Octave Onésiphore (3)
	1829	Avril	10	34	Naissance de Denise Hedwige (4)
	1830	Octobre	14	36	Naissance de Aimé Félix (5). Décédé à 1 an
	1831	Novembre	10	37	Naissance de Martin Télesphore (6)
Épidémie de choléra. 10 morts à Gentilly	1832			38	
	1834	Mars	9	39	Naissance de Isaac Narcisse (7)
Fondation par les Canadiens de la Société Saint-Jean-Baptiste	1834	Juin	24	39	
	1837	Septembre	23	43	Naissance de Olivier Lin (8)
La bataille de Saint-Denis, la bataille de Saint-Charles et la bataille de Saint-Eustache entre le 23 novembre et le 14 décembre	1837	Novembre	23	43	
Tenue des assises du mouvement patriote	1837			43	

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
Bataille de Lacolle le 7 novembre, et la bataille de Odelltown le 9 novembre. Fin des rébellions de 1837-1838	1838	Novembre	7	44	
Pendaison de 12 patriotes à la prison du Pied-du-Courant	1839	Février	15	44	
Publication du « Rapport Durham »	1839	Février	24	44	
Naissance à Gentilly de Adolphe Rho, peintre et sculpteur	1839	Mars	31	44	
	1839	Juillet	14	45	Naissance de Adolphe Hector (9)
L'Adresse aux électeurs de Terrebonne de Louis-Hippolyte La Fontaine	1840			46	
	1841	Juin	20	46	Naissance de Caroline Joséphine (10). Décédée à 3 mois
L'Acte d'Union entre en vigueur. Le Haut et le Bas-Canada deviennent une colonie unique	1841			46	
	1842	Novembre	1 ^{er}	48	Naissance de Joséphine Adélaïde (11)
Création de l'Institut canadien de Montréal	1844	Décembre	17	50	

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
La grande famine en Irlande entraîne une immigration massive à Montréal	1845			51	
	1845	Octobre	25	51	Naissance de Joseph Uldarique (12)
	1846	Septembre	21	52	Mariage de Marie Ide (1) avec Uldorique Genest
Dr. Thomas Fortier de Gentilly : élu député à Québec, réélu en 1854 et 1857	1848	Janvier	24	54	Jean-Baptiste Legendre était également candidat mais fut défait à la convention
L'Acte d'Union est amendé. Il est maintenant légal de parler français au Parlement	1848			54	
	1849	Juillet	23		Mariage de Denise Hedwidge (4) avec David Mailhot
Début de l'émigration massive de Canadiens français du Québec vers les États-Unis	1850				

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
	1851	Avril	4	56	Décès à Sainte-Gertrude de Martin Télesphore (6)
Après une pétition citoyenne, l'Université Laval voit le jour et devient la première université de langue française en Amérique	1852			58	
	1853	Janvier	25	58	Mariage de Octave Onésiphore (3) avec Pamélie Poulin de Courval
Le système seigneurial est aboli au Canada-Est.	1854			60	
	1855	Janvier	16	60	Isaac Narcisse (7) épouse Hermine Doucet
Création de la municipalité de Saint-Édouard de Gentilly en vertu de l'Acte des municipalités et des Chemins 1855	1855	Juillet	1 ^{er}	60	Jean-Baptiste Legendre est élu maire
	1857	Février	17	62	Mariage de Jean Baptiste Onésime (2) avec Delphine Poulin de Courval
	1859	Septembre	2	65	Décès de son épouse, Eulalie Marguerite Turcot, à l'âge de 56 ans

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
	1860	Avril	17	65	Joséphine Adélaïde (11) épouse Adolphe Toupin
	1860	Septembre	11	66	Olivier Lin (8) épouse Émilie Adelphine Bourbeau
Inauguration du pont ferroviaire Victoria reliant l'île de Montréal à la rive sud du St-Laurent	1860			66	
	1861	Juin	12	66	Jean-Baptiste Legendre donne sa maison à son fils Olivier Lin (8) en se gardant une chambre et son cabinet avec une entrée extérieure
	1861	Juillet	15	66	Jean-Baptiste Legendre, candidat défait aux élections du conseil législatif
	1861			66	Recensement : vit à Gentilly avec ses fils Joseph (19 ans), Hector (21 ans) et Olivier (23 ans)
	1862	Novembre	24	68	Mariage de Jean-Baptiste Legendre et Julie Rivard dit Lavigne, veuve d'Isidore Poisson

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
	1863	Novembre	2	69	Décès à Gentilly de Adolphe Hector (9)
Début de la construction des Forts-de-Lévis	1865			71	
	1866	Février	5	71	2 ^e mariage de Marie Ide (1) avec Odilon Dufresne
L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est adopté au Parlement britannique. Le Québec devient une province canadienne. Les premières élections du Québec ont lieu	1867	Décembre	5	74	Décès à Gentilly de Marie Ide (1)
Un incendie majeur ravage la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et laisse un tiers de la population sans abri	1870			76	
	1871			76	Recensement de 1871, Jean-Baptiste Legendre (76 ans) et Julie Legendre (65 ans) vivent seuls
Premier contrat pour la construction du couvent de Gentilly	1872			77	
Fondation de l'École polytechnique de Montréal	1873			78	

LIGNE DU TEMPS					
QUÉBEC ÉVÉNEMENTS	ANNÉE	MOIS	JOUR	ÂGE	Jean-Baptiste Legendre ÉVÉNEMENTS
Fondation de la Bourse de Montréal	1874			79	
	1878	Mai	31	83	Décès de Jean-Baptiste Legendre à l'âge de 83 ans
	1894	Mai	4	n/a	Décès de la deuxième épouse de Jean-Baptiste Legendre, Julie Lavigne, à l'âge de 87 ans. Elle demeurait alors avec son fils d'un premier mariage, Isidore Poisson, et sa bru Rosalie Lavigne

ANNEXE 1 : Contrat de mariage 1720 – 2 avril devant Lehorné - LeGendre Jean-Baptist et Bourbos Suzanne

Pardevant le Nottaire royal soubsigné et de tesmoins cy après nommé et signé, furent présente en leur personne Jean-Baptiste LeGendre fils de JacquesLeGendre et de JeannevièveCatherine Oriotos demeuran au bourg de Contigny Evesché du Mainne d'une part; Et SuzanneBourbos, fille de Eustache Bourbos et de Marguerite Bousseaux ces père et mère habittan demeuran à St-Augustin; la dite Suzanne Bourbos assisté de Gervais Grenier son beau-frère comme ayant épousé Marie-Anne Bourbos yci présent, d'autre part. Les dites parties assisté de leur dit paren et amis ont ce jour reconnu et confessé avoir fait l'accord et promesse de mariage quy en suivent scavoir, de la part du dit Jean-Baptiste Legendre a promis et promet prendre par loyet nom de mariage la ditte Suzanne Bourbos y cy présente pour sa femme et legitime espouze, comme aussi la ditte Suzanne Bourbos a promis et promet de prendre le dit Jean-Baptiste LeGendre y cy présent pour son Mary et légitime espoux. Y cellui mariage faire et sollennisé en face de Notre Mère et Eglise Catholique Apostolique Romaine le pluctos que faire ce pourra qu'il sera advizé et délibéré entre les dits parent et amis cy Dieu et Notre ditte Mère Eglise Catholique Apostolique y consente et accorde pour estre épouz uns et communs en tous biens Meuble etacquest et conquest et immeuble suivant la coutume de la ville et la Pesvoté de Paris. Les dit futurs espouz ne seront tenus aux dettes l'un de l'autre mais elles ceront acquittée et payée de sur labeurde celluy quy les aura faites créé et ce sont pris l'un l'autre avec tous leur droit noms raisons et actions ce qu'ils ont de présent et pourront avoir à l'advenir.; Et en cas de dissolution des dit futur espouz le dernier vivan emportera son lit fourny avec linge et hardes à leur usage sans estre tenu à l'alimentaire; Et en faveur du dit mariage le dit Fervais Grenier et la ditte Marie-Anne Bourbos son espouse qu'il autorise à l'effect des présents beau-frère et b. soeur au dit futur espoux et pour la bonne amittié quy leur porte et les bons services quy leur a rendu fait donation entre vif payront les rentes seigneuriales deux arpents de terre de front d'une concession de quatre arpents de front sur quarante de profondeur size en la Seigneurie de Saint-Croix sur le fleuve St-Laurent joingnant au Sourouait Michel Houde et Nordait Charles Bellay, le dit deux arpean du coté du Nordait joingnant le dit Charles LeMay et les dits Donneateurs ce réservent toute les terre faite sur les deux dit arpan aller jusque au chemin du Roy pendant leur vivan avec une tore plaine un mouton un cochon près à mettre en graisse une demi-douzaine de poules.... Et pour faire insinuer ces présentes grieffes de la Prevoté de Québec partous et ailleurs au besoin cera le dit futur espoux a doué et doue la ditte future espouze au douaire coustumier et le préciput cera égal et réciproque entre les dits conjoins de la somme de deux cents livres, arrivant dissolution dicelle la ditte future espouze pourra y renoncer en ce faisant reprendre ce que destixtion et ce que pendant et constan le dit Mariage luy écherra à venir tant par cession donation que autrement le tous franchement et quittement sans payer aucune dette de leur ditte communauté encor bien qu'elle y fut obligée ou condamnée sans les clauses et conditions que le dit Mariage n'aurait été fait ni accompli tel a esté accordé entre les dittes parties parant et amis.

Ce fut fait et passé en la maison du dit Gervais Grenier avan-midi ce deux avril mil sept vingt présence de tesmoins soubsigné, la ditte future espouze et les autres ont tous déclarés ne savoir escrire ni signé de ce enquis.

Signé: Jean-Baptiste LeGendre

RÉFÉRENCES

Boisvert, Jacques, *L'église St-Édouard de Gentilly. Architecture, Sculpture, Peinture*, Nicolet, Séminaire de Nicolet, 2006.

Calendrier historique 2001, Marcelle Rivard, auteur et présidente du comtié 325^e anniversaire de la Seigneurie de Gentilly.

Collectif, *Histoire du Centre-du-Québec*, Presses de l'Université Laval, 2013.

Dubois, Lucien, *Histoire de la paroisse de Gentilly*, s. l. s. n., 1935.

Legendre, Robert, *Traces. Présence des Legendre en Amérique du Nord* (œuvre posthume terminée par Jocelyne Legendre), Lévis, Éd. Fondation littéraire Fleur de Lys, 2017, 518 p.

Rivard, Marcelle, *Gentilly, 1676-1976*, [Gentilly], Comité de l'album-souvenir, 1976.